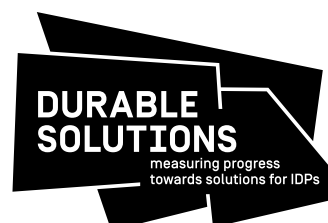


GUIDE D'ANALYSE DES SOLUTIONS DURABLES

Un outil pour mesurer la progression
des personnes déplacées à l'intérieur
de leur propre pays vers des solutions durables



Le projet *Informing responses to support
Durable solutions for IDPs (Éclairer les réponses
en soutien de solutions durables pour les PDI)*
est coordonné et mis en œuvre par :



GUIDE D'ANALYSE DES SOLUTIONS DURABLES

Un outil pour mesurer la progression
des personnes déplacées à l'intérieur
de leur propre pays vers des solutions durables



Remerciements

Ce Guide à l'analyse des solutions durables a été rédigé sur la base des enseignements du projet Informing responses to support durable solutions for IDPs (Éclairer les réponses en soutien de solutions durables pour les PDI). **Ce projet a été mené sous le mandat de la Rapporteuse spéciale sur les droits de l'homme des personnes déplacées dans leur propre pays et mis en œuvre par le Joint IDP Profiling Service.**

Auteurs: Laura Kivelä, Martina Caterina, Khadra Elmi, Margharita Lundkvist-Houndoumadi

L'élaboration de ce guide et de la Bibliothèque d'indicateurs qui y est associée a grandement bénéficié de l'encadrement du bureau de la Rapporteuse spéciale sur les droits de l'homme des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays et des contributions de l'ensemble des membres du **Comité de pilotage technique** du projet comprenant: le Conseil danois pour les réfugiés, le Comité international de la Croix Rouge, L'Observatoire des situations de déplacement interne (IDMC), L'Organisation internationale pour les migrations, le Feinstein International Center, le Global Cluster on Early Recovery, le Global Protection Cluster, le Conseil norvégien pour les réfugiés, Oxfam International, la Plateforme sur les déplacements liés aux catastrophes (PDD), le Fonds pour la consolidation de la paix des Nations Unies, le Programme des Nations Unies pour le développement, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, la Banque mondiale et le Regional Durable Solutions Secretariat.

Nous tenons à exprimer notre reconnaissance et notre gratitude à tous les représentants des États et aux différents partenaires, notamment aux personnes déplacées elles-mêmes, qui ont participé au pilotage des indicateurs en Colombie, en Géorgie, au Kosovo, au Myanmar, en Ukraine, au Soudan et en Somalie. Oscar Iván Rico Valencia du gouvernement colombien, Ahmed Gangari du gouvernement soudanais et Mohamed Moalim du gouvernement somalien ont, parmi d'autres, apporté des contributions de première importance.

Nous tenons aussi à remercier tout particulièrement les experts qui ont pris part à l'évaluation collégiale de ce guide et nous ont fait part de leurs commentaires, notamment Caroline Blay, Erica Bower, Ginette Kidd, Daniel Macguire et Kathrine Starup; ainsi que les donateurs qui ont généreusement soutenu ce travail, en particulier le US Bureau of Population, Refugees and Migration et l'Agence danoise pour le développement international. Enfin, Natalia Baal, Chaloka Beyani, Ivan Cardona, Corina Demottaz, Isis Nunez Ferrera, Karen Jacobsen, Kari-Anne Lund, Vibeke Nielsen, Dag Roll-Hansen, Svend-Jonas Schelhorn et Melissa Weihmayer ont également apporté des contributions substantielles à l'élaboration de la Bibliothèque d'indicateurs et de ce guide.

Mise en page et conception: Ramon Valle

Appui éditorial: Hanna Mark



Sommaire

I. Introduction	10
Contexte	11
Le projet <i>Informing responses to support durable solutions for IDPs</i> (Éclairer les réponses en soutien de solutions durables pour les PDI)	13
Les résultats du projet : la Bibliothèque des indicateurs de solutions durables et le Guide d'analyse	14
II. Qu'est-ce qu'une analyse des solutions durables ?	18
Une analyse des solutions durables, pour quoi faire ?	18
Cadre analytique	19
Volet I : Les points de vue des personnes déplacées sur les solutions durables	20
Volet II : Les huit critères de solutions durables	21
Volet III : Profil démographique	22
Analyser au niveau macro : prendre en compte le contexte	24
Mesurer la progression vers des solutions	25
Comprendre que les solutions sont un processus	25
L'analyse comparative : identifier les vulnérabilités liées au déplacement	27
Analyser les discriminations liées au déplacement	27
III. Comment mettre en œuvre une analyse des solutions durables ?	30
Les principes qui sous-tendent une analyse des solutions durables	30
Un processus collaboratif	30
L'implication des communautés affectées par le déplacement	32
Les cinq étapes d'une analyse des solutions durables	34
Étape 1 : Se mettre d'accord sur le besoin d'une analyse	34
Étape 2 : Concevoir un plan d'analyse contextualisé	36
Étape 3 : Collationner des données pertinentes au moyen de méthodes mixtes	38
Étape 4 : Réaliser une analyse complète et intégrée	39
Étape 5 : Hiérarchiser les actions	40
IV. Bibliothèque d'indicateurs de solutions durables	44
A. Données démographiques de base	44
B. Préférences et projets pour l'avenir	46
C:1. Sécurité et sécurité à long terme	47
C:2. Niveau de vie suffisant	48
C:3. Accès aux moyens d'existence et à l'emploi	50
C:4. Mécanismes accessibles et efficaces permettant la restitution des logements, des terres et des biens	52
C:5. Accès aux documents personnels et à d'autres types de documents	53
C:6. Réunification des personnes déplacées avec des membres de la famille dont elles ont été séparées pendant le déplacement, si souhaitée	54
C:7. Participation aux affaires publiques	55
C:8. Accès à des voies de recours efficaces et à la justice	56

Avant-propos

La protection des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays (PDI) implique de trouver, à terme, une solution durable à leur déplacement. Mais les solutions durables sont complexes à mettre en place et, dans de nombreux contextes, le processus se trouve à l'arrêt. La recherche des solutions durables comporte des défis majeurs en matière de droits de l'homme, d'aide humanitaire, de développement et de consolidation de la paix. La progression vers leur réalisation nécessite donc la mise en place d'initiatives concertées impliquant de multiples acteurs, gouvernements, organisations internationales et non gouvernementales et, en premier lieu, les personnes déplacées elles-mêmes.

Le Cadre conceptuel sur les solutions durables pour les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays du Comité Permanent Inter-organisations (appelé ci-après Cadre de l'IASC) est très largement reconnu comme la référence en matière de solutions durables pour les personnes déplacées. Il est le fruit d'un long processus démarré en 2001, lorsque le Coordonnateur des secours d'urgence a demandé au Dr Francis Deng, alors Représentant pour les droits de l'homme des PDI, d'élaborer des recommandations permettant de déterminer le moment à partir duquel les personnes ne devraient plus être considérées comme des PDI. Sous l'impulsion du Professeur Walter Kälin, Représentant du Secrétaire général pour les droits de l'homme des PDI et du projet Brookings-Bern sur les déplacements internes, une enquête approfondie, une série de consultations larges et un processus de pilotage ont été menés et ont donné naissance au Cadre qui allait être adopté en 2009 par le groupe de travail de l'IASC. Plutôt que de déterminer précisément ce qui constitue la fin d'un déplacement, il donne une définition claire des solutions durables. Il expose également les principes-clés fondés sur les droits de l'homme qui doivent guider la recherche de solutions durables et fixe les critères à utiliser pour déterminer dans quelle mesure celles-ci ont été atteintes.

Malgré la clarté conceptuelle de la définition et des principes et critères du Cadre de l'IASC, sa mise en pratique comporte un certain nombre de difficultés. À de nombreuses reprises, différents partenaires gouvernementaux, humanitaires et du développement ont donc demandé au Rapporteur spécial pour les droits de l'homme

des PDI et à la communauté internationale de l'aide pour l'opérationnalisation du Cadre. Ce fut le cas en particulier concernant l'utilisation des huit critères, afin d'élaborer des actions fondées sur des données factuelles probantes pour aider les personnes, les familles et les communautés déplacées à trouver des solutions durables.

C'est pour cela qu'en 2015, le Dr Chaloka Beyani, alors Rapporteur Spécial pour les droits de l'homme des PDI, a lancé un projet inter-agences intitulé « Informing responses to support durable solutions for IDPs » (Éclairer les réponses en soutien de solutions durables pour les PDI) et en a confié la coordination au Joint IDP Profiling Service. L'objectif du projet était d'apporter des compléments au Cadre de l'IASC et de rendre opérationnels ses éléments-clés en élaborant des indicateurs, outils, méthodologies et recommandations convenus pour façonner des approches intégrées, complètes et pratiques servant à l'analyse des solutions durables dans les contextes de déplacement interne. Cela a permis une meilleure analyse des différentes situations de déplacement et l'élaboration de réponses à la fois stratégiques et programmatiques de la part des gouvernements et de leurs partenaires humanitaires et du développement.

Ce travail a par la suite conduit à la création de la Bibliothèque d'indicateurs des solutions durables et à ce Guide d'analyse des solutions durables, élaborés sous la supervision d'un comité de pilotage technique. Ces derniers ont également bénéficié de l'expertise technique et opérationnelle des organisations et personnes participantes, ainsi que des enseignements consolidés des processus de pilotage menés en étroite collaboration avec les autorités nationales dans plusieurs contextes de déplacement.

À cette même période, les réalités des déplacements forcés ont bénéficié d'une attention accrue à l'échelle internationale et ont gagné en visibilité. De toute part, des demandes ont été exprimées pour que l'efficacité des réponses aux déplacements soit améliorée, et pour que celles-ci deviennent conjointes et factuelles, à la fois concernant les mouvements des réfugiés (cf. la Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants de 2016 et le Pacte mondial qui s'en est suivi) et les déplacements

internes (cf. le Sommet humanitaire mondial et le *New Way of Working* – Nouvelle façon de travailler). Ainsi, des appels pour améliorer spécifiquement l'utilisation des données et de l'analyse destinées à trouver des solutions au déplacement se sont clairement et universellement fait entendre.

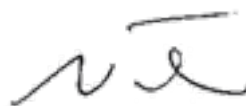
En parallèle, l'accord sur les 17 objectifs de développement durable (ODD) et son jeu d'indicateurs associé ont constitué une avancée majeure qui a permis d'attirer l'attention sur les populations les plus vulnérables et de les intégrer aux programmes généraux de développement. Ce projet vient donc à point nommé, car il apporte une contribution importante pour aider les autorités nationales à prendre des décisions qui intègrent les personnes déplacées.

L'élaboration collaborative de la Bibliothèque d'indicateurs de solutions durables et du Guide d'analyse a reçu un accueil favorable de la part de l'actuelle Rapporteuse Spéciale sur les droits de l'homme des personnes déplacées, Mme Cecilia Jimenez-Damary. La recherche de solutions durables aux déplacements internes demeure un défi central et une priorité de premier ordre pour tous les partenaires impliqués dans l'avancée des pratiques et des politiques dans ce domaine, et notamment pour celles et ceux qui sont directement touchés par les déplacements internes. Pour améliorer cette recherche et accroître l'efficacité des réponses et des actions conjointes, il est nécessaire d'avoir des ressources qui vont permettre de renforcer les données factuelles indispensables à des prises de décision stratégiques et opérationnelles pertinentes pour les solutions durables.

Les yeux tournés vers l'avenir, nous encourageons donc les autorités nationales et locales, ainsi que les acteurs de l'humanitaire et du développement, à s'appuyer sur ce Guide et sur la Bibliothèque d'indicateurs associée, en parallèle du Cadre de l'IASC, pour leurs actions en faveur des solutions durables et pour aider les personnes déplacées à retrouver une vie normale, dans la sécurité et la dignité.

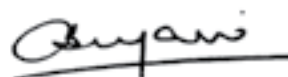
Mr. Walter Kälin

Représentant du Secrétaire général pour les droits de l'homme des personnes déplacées internes 2004-2010



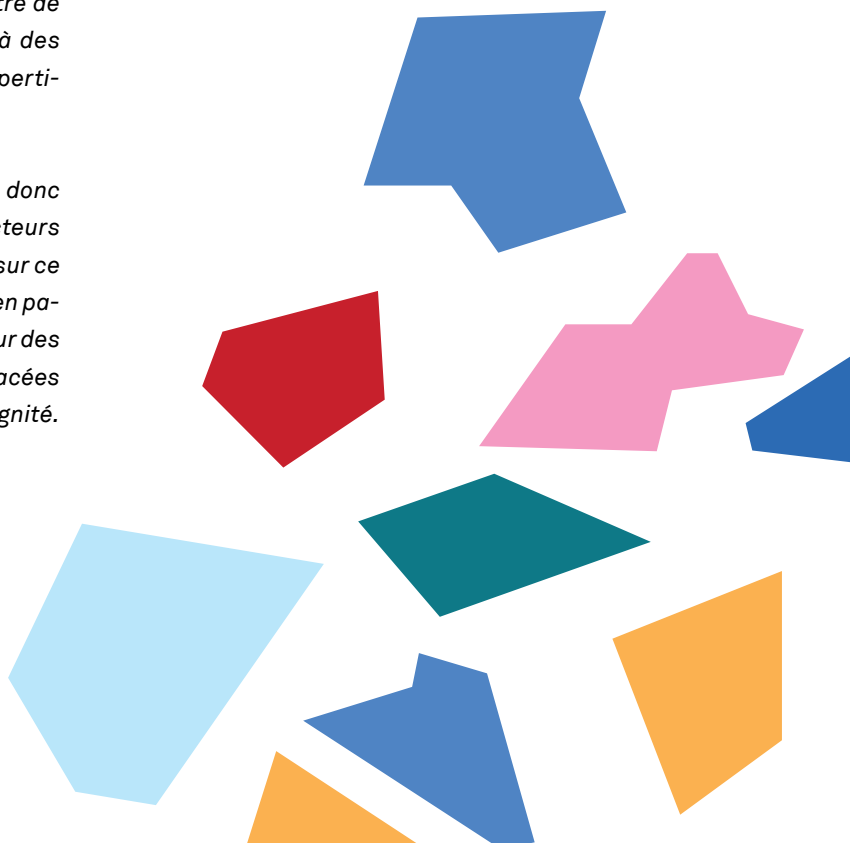
Mr. Chaloka Beyani

Rapporteur Spécial pour les droits de l'homme des personnes déplacées internes 2010-2016



Ms. Cecilia Jimenez-Damary

Rapporteuse spéciale pour les droits de l'homme des personnes déplacées internes 2016-présent

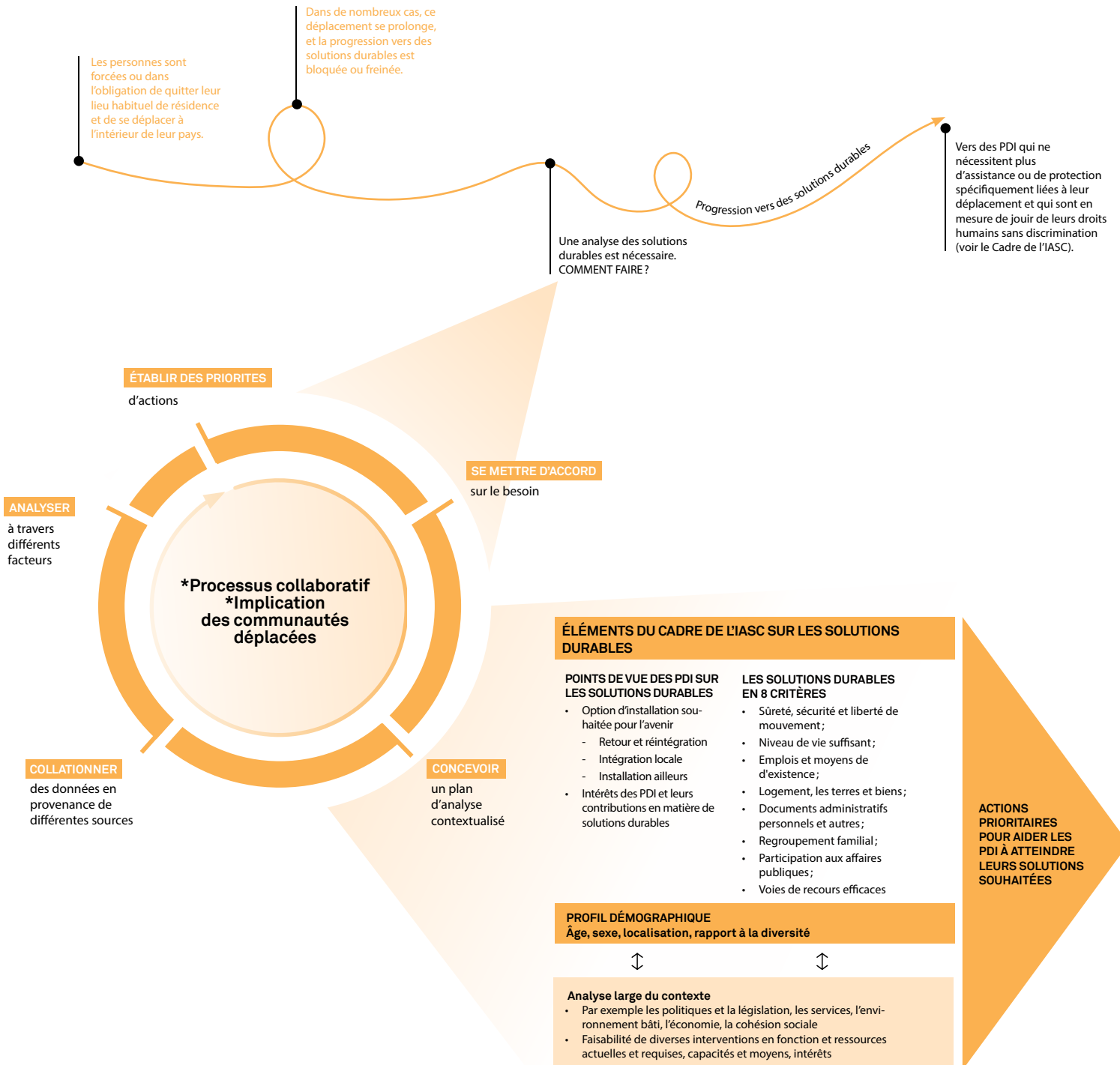





Implantation informelle Dami B à Hargeisa (Somalie), 2015 / Crédit : JIPS

L'Analyse des solutions durables

QU'EST-CE QUE C'EST, QUAND, COMMENT ?



INTRODUCTION

Ce document est destiné à aider ses utilisatrices.eurs à mettre en application les indicateurs des solutions durables lors d'un processus d'analyse des solutions durables. La base factuelle globale présentée ici va contribuer à l'élaboration, à l'échelle nationale et locale, de politiques et stratégies sur-mesure ainsi qu'à la planification et aux programmes en faveur des solutions durables pour les personnes qui ont été contraintes au déplacement.



Contexte

Le déplacement est un bouleversement à l'échelle de la vie entière. Après une telle expérience traumatique, s'il est impossible de revenir en arrière, les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays (PDI) ont besoin de retrouver une vie normale en accédant à une solution durable. Comme cela est formulé dans les Principes directeurs relatifs au déplacement de personnes à l'intérieur de leur propre pays (28-30)¹, les PDI ont droit à des solutions durables et fréquemment besoin d'assistance pour y parvenir. Ces principes mettent en avant la responsabilité première des autorités nationales et précisent le rôle des acteurs humanitaires et du développement dans l'aide à apporter pour des solutions durables.

Cependant, 20 ans après l'élaboration de ces Principes directeurs, la concrétisation de solutions durables pour les PDI demeure un défi global. Dans de nombreuses situations de déplacement prolongé, l'accès à des solutions durables peut être bloqué ou bien encore le déplacement peut se reproduire de manière cyclique. La recherche des solutions durables comporte des défis majeurs en matière de droits de l'homme, d'aide humanitaire, de développement et de consolidation de la paix. La progression vers leur réalisation nécessite donc des initiatives concertées regroupant de multiples acteurs, gouvernements, organisations internationales et non gouvernementales et, en premier lieu, les personnes déplacées elles-mêmes. Pour permettre à tous les acteurs qui œuvrent en faveur des solutions durables de concevoir des réponses fondées sur des faits et coordonnées, l'une des questions les plus pressantes a été de savoir comment procéder pour créer une base factuelle partagée et concertée et pour mesurer la progression vers ces solutions.

Le **Cadre conceptuel sur les solutions durables pour les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays du Comité Permanent Inter-organisations** de 2010 (IASC Framework) est très largement reconnu comme la référence en matière de solutions durables pour les personnes déplacées. Il est le fruit d'un long processus démarré en 2001, lorsque le Coordonnateur des secours d'urgence a demandé au Dr Francis Deng, alors Représentant pour les droits de l'homme des PDI, d'élaborer des recommandations afin de déterminer le moment à partir duquel les personnes ne devraient plus être considérées comme des PDI. Sous l'impulsion du Professeur Walter Kälin,

Représentant du Secrétaire général pour les droits de l'homme des PDI et du projet Brookings-Bern sur les déplacements internes, une enquête approfondie, une vague de consultations larges et un processus de pilotage ont été menés et ont donné naissance au Cadre qui allait être adopté en 2009 par le groupe de travail de l'IASC.

Le cadre de l'IASC évalue que, **« une solution durable est mise en place lorsque les PDI n'ont plus besoin d'aide, ni de protection spécifiques liées à leur déplacement et que ces personnes jouissent des droits de l'homme sans discrimination en raison de leur déplacement. »**

Le Cadre expose ensuite trois itinéraires de solution durable, non classés hiérarchiquement :

- la réintégration durable dans le lieu d'origine (« le retour »);
- l'intégration locale durable dans les zones où les personnes déplacées ont trouvé refuge (« intégration locale »);
- l'intégration durable dans une autre partie du pays (« réinstallation ailleurs dans le pays »).

Selon l'approche fondée sur les droits du cadre de l'IASC, un simple déplacement physique ne constitue pas à lui seul une solution durable. Les solutions durables concernent avant tout le rétablissement des droits des personnes déplacées, décrit par le biais de huit critères servant « à déterminer dans quelle mesure une solution durable a été atteinte. » En général, les personnes déplacées qui ont atteint une solution durable doivent être en mesure de jouir sans discrimination :

- de sûreté, sécurité et liberté de mouvement à long terme;
- d'un niveau de vie suffisant, qui comprend au minimum un accès suffisant à la nourriture, à l'eau, au logement, aux soins de santé et à l'éducation de base;
- d'un accès à l'emploi et aux moyens d'existence;
- aux mécanismes permettant la restitution des logements, terres et biens ou leur compensation.

¹ ↪ <https://www.unhcr.org/fr/protection/idps/4b163f436/principes-directeurs-relatifs-deplacement-personnes-linterieur-propre-pays.html>

Dans certains contextes, pour qu'une solution durable soit atteinte, il faudra également que les personnes déplacées bénéficient sans discrimination :

- d'un accès à leurs documents personnels et autres ou à leur remplacement;
- de la possibilité d'être réunies avec les membres de leur famille dont elles ont été séparées lors du déplacement, si elles le souhaitent;
- de la possibilité de participer aux affaires publiques à tous les niveaux et sur un pied d'égalité avec la population locale;
- de voies de recours efficaces concernant les violations liées au déplacement, comprenant un accès à la justice, aux réparations et des informations sur les causes de ces violations.

Le Cadre de l'IASC identifie ensuite les principes fondamentaux² qui devraient guider la recherche de solutions durables. Il souligne la nécessité pour les autorités nationales et locales et les acteurs humanitaires et du développement de travailler de concert pour soutenir efficacement les personnes déplacées et mettre en place un processus fondé sur les droits afin que, en particulier :

- les personnes déplacées soient en situation de choisir en toute liberté et en connaissance de cause la solution durable qu'elles souhaitent;
- les personnes déplacées participent à la planification et à la gestion des solutions durables afin que les stratégies de relèvement et de développement tiennent compte de leurs droits et de leurs besoins;
- les populations et communautés qui intègrent ou réintègrent des personnes déplacées et dont les besoins sont susceptibles d'être comparables ne soient pas négligées par rapport à elles.

Malgré la clarté conceptuelle de la définition et des principes et des critères du Cadre de l'IASC, sa mise en pratique comporte de nombreuses difficultés. Différents partenaires gouvernementaux, humanitaires et du développement ont donc à de nombreuses reprises demandé au Rapporteur Spécial pour les droits de l'homme des PDI et à la communauté internationale de l'aide pour l'opérationnalisation du Cadre. Ces demandes concernaient en particulier concernant l'utilisation des huit critères pour élaborer des actions fondées sur des données factuelles probantes afin d'aider les personnes, les familles et les communautés déplacées à trouver des solutions durables. Cette démarche a ensuite conduit à la création de la Bibliothèque d'indicateurs pour les solutions durables et à ce Guide.



L'ONU distribue une aide hivernale à des Afghans vulnérables, notamment à des réfugiés revenus récemment et à des PDI, 2015 / Crédit: UNAMA

2 →
Voir le Cadre conceptuel de l'IASC sur les solutions durables pour les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays (2010), pp. 11-14.

3 →
JIPS est service inter-agences supervisé par le DRC, le NRC, l'IDMC, le BCAH, le PNUD, le HCR et la Rapporteuse spéciale sur les droits de l'homme des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays. Depuis 2009, JIPS apporte son soutien à des processus de profilage collaboratifs réalisés localement lors des situations de déplacement. La rapporteure spéciale et JIPS ont un protocole d'accord de collaboration permanent depuis septembre 2012.

Le projet *Informing responses to support durable solutions for IDPs* (Éclairer les réponses en soutien de solutions durables pour les PDI)

En 2015, le mandat du Rapporteur Spécial, alors détenant par le Dr Chaloka Beyani, a lancé un projet inter-agences intitulé *Informing responses to support durable solutions for IDPs* (Éclairer les réponses en soutien de solutions durables pour les PDI). L'objectif du projet était d'apporter des compléments au Cadre de l'IASC par l'opérationnalisation de ses éléments-clés en indicateurs, outils, méthodologies et recommandations convenus. Cette opérationnalisation avait pour objectif de permettre la mise en oeuvre d'approches intégrées, complètes et pratiques pour l'analyse des solutions durables lors des contextes de déplacement interne. Le projet visait également à aider les gouvernements et leurs partenaires humanitaires et du développement à mettre en place une réponse commune fondée sur des éléments factuels et à même de soutenir les familles et les communautés déplacées dans leur recherche de solutions durables.

Le projet a été mené par la Rapporteuse Spéciale pour les droits de l'homme des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays et a bénéficié des conseils d'un Comité de pilotage technique (TSC) composé d'acteurs humanitaires et du développement ainsi que de plusieurs institutions académiques compétentes. Tout au long du processus, les membres du TSC ont fourni une supervision technique et des conseils thématiques dans leurs domaines d'expertise, notamment en convenant des indicateurs et des messages-clés de ce guide. Le Joint IDP Profiling Service (JIPS)³, en étroite collaboration avec les membres du Comité de pilotage technique, a assuré la coordination et la mise en oeuvre du projet. Les gouvernements et les autorités locales ont, eux, directement contribué au projet lors de la phase de pilotage et de la finalisation des résultats. Voir la Figure 1 pour l'organigramme du projet et des partenaires et l'Encadré 1 pour les actions-clés du projet.⁴

4

Pour en savoir plus sur le projet, notamment consulter les rapports de l'atelier de travail du TSC et les projets pilotes, rendez-vous sur: <http://www.jips.org/en/profiling/durable-solutions>.

ORIENTATIONS GLOBALES ET LEADERSHIP

Rapporteur Spécial des Nations Unies pour les droits de l'homme des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays (PDI)

SUPERVISION TECHNIQUE ET MISSION DE CONSEIL

Comité de pilotage technique (TSC)



COORDINATION ET MISE EN OEUVRE DU PROJET



PILOTAGE
Acteurs locaux,
y compris
gouvernements

Figure 1. Organigramme du projet *Informing responses to support durable solutions for IDPs* (Éclairer les réponses en soutien de solutions durables pour les PDI)

Les résultats du projet : la Bibliothèque des indicateurs de solutions durables et le Guide d'analyse

Le projet a conduit à l'élaboration de deux outils principaux : **la Bibliothèque des indicateurs de solutions durables et le présent Guide d'analyse des solutions durables**. Tous deux sont destinés à être utilisés collaborativement par les autorités nationales et locales, ainsi que par les acteurs humanitaires, du développement et de la consolidation de la paix (et également par celles et ceux en charge de l'élaboration des politiques et les professionnels). Ils ont pour but de permettre la mise en place d'une réponse factuelle commune pour aider les personnes, familles et communautés déplacées à atteindre des solutions durables. Comme il est de la responsabilité première des autorités nationales de fournir des solutions durables aux personnes déplacées, celles-ci doivent prendre en charge leur évaluation et leur analyse et assurer le leadership des actions à mener sur la base des résultats de l'analyse. Les rôles joués par les acteurs internationaux humanitaires et du développement ne devraient être que complémentaires.

La **Bibliothèque d'indicateurs de solutions durables**⁵ compile la liste des indicateurs les plus pertinents pour mesurer les possibles implications et conséquences des différentes options de solutions durables. Une analyse des solutions durables qui utilise la Bibliothèque vise à fournir une analyse à même de contribuer aux initiatives humanitaires, de consolidation de la paix, de développement et à celles en faveur des droits humains venant en complément du soutien aux solutions durables. Plus concrètement, **elle peut être utilisée pour concevoir et élaborer des politiques, stratégies, planifications et programmes en matière de solutions durables dans les**

contextes de déplacement interne. Elle soutient donc la mise en œuvre concrète et le suivi de diverses initiatives et engagements politiques. Ses indicateurs sont notamment alignés sur l'Agenda 2030 pour le développement durable afin de garantir que l'analyse qui en découlera mettra en lumière ce qui doit être entrepris prioritairement pour que les personnes déplacées puissent jouir pleinement de leurs droits à égalité avec les populations locales. Cette disposition renforce l'engagement de l'Agenda 2030 de ne 'laisser personne pour compte', y compris les personnes déplacées, dans la réalisation des objectifs de développement durable (ODD).⁶ En outre, les indicateurs et ce Guide peuvent être utilisés pour s'assurer qu'une attention suffisante est portée aux solutions durables pour les personnes déplacées dans les initiatives suivantes : the Agenda for Humanity et son «Grand Bargain – A Shared Commitment to Better Serve People in Need»⁷ ; la Nouvelle façon de travailler/The New Way of Working et son concept de «résultats collectifs/collective outcomes», qui a encore été développé davantage pour le contexte des déplacements prolongés⁸ ; le Nouveau Programme pour les Villes⁹ ; et la Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants¹⁰, qui a abouti à l'élaboration du Pacte mondial sur les Réfugiés et du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières.

5 →

www.inform-durablesolutions-idp.org/fr/

6 →

Approuvés en 2015 par les Chefs. d'Etat et de gouvernements. Si les indicateurs de l'Agenda 2030 ne mentionnent pas explicitement le déplacement, nombre de ses objectifs et buts touchent directement aux solutions au déplacement interne. Pour consulter le cadre des indicateurs des objectifs de développement durable, voir : <https://unstats.un.org/sdgs/indicators/indicators-list/>.

7 →

<https://www.agendaforhumanity.org/initiatives/3861>

8 →

https://www.unocha.org/sites/unocha/files/Executive%20summary_FR_final.pdf

9 →

<http://habitat3.org/wp-content/uploads/NUA-French.pdf>

10 →

https://www.un.org/en/ga/search/view_doc.asp?symbol=A/RES/71/1&Lang=F

11 →

Il s'agit, entre autres, des indicateurs communément utilisés par les enquêtes démographiques et de santé, l'UNICEF MICS, le Humanitarian Indicator Registry, le manuel Sphère: la Charte humanitaire et les standards et indicateurs minimum de l'action humanitaire. Pour une liste complète, voir la bibliothèque d'indicateurs en ligne: www.inform-durablesolutions-idp.org/fr/

La Bibliothèque des indicateurs de solutions durables :

- est organisée selon les huit critères pour des solutions durables fixés par le Cadre de l'IASC;
- présente les indicateurs sous la forme d'un catalogue de bibliothèque plutôt que comme un ensemble prédéfini. Cette présentation reflète la nécessité d'adapter les processus d'analyse à chaque contexte spécifique, puisque les différents critères n'auront ni la même pertinence et ni la même importance selon les situations;
- est alignée, lorsque ceux-ci existent¹¹, sur les indicateurs internationaux standardisés pour les sujets relevant des solutions durables, et notamment sur le jeu d'indicateurs de l'Agenda 2030 pour le développement durable;
- se concentre sur les situations de déplacement interne, étant basée sur le Cadre de l'IASC. Cependant, conformément à ce dernier et comme cela est précisé plus haut, une analyse des solutions durables doit situer les besoins des personnes déplacées par rapport au contexte des populations qui les intègrent, les réintègrent ou partagent leur environnement. Ces indicateurs devraient donc être utilisés dans le cadre d'une analyse comparative avec les

populations non-déplacées. Enfin, une analyse des solutions durables peut également servir à fournir des indications importantes concernant la situation des réfugié.e.s qui sont rentré.e.s chez eux et qui sont parfois confronté.e.s à des difficultés de réintégration similaires à celles des personnes déplacées¹²;

- contient, d'une part, des indicateurs de progression (voir le tableau des indicateurs au [chapitre 4](#)) pour l'évaluation des diverses options en matière de solutions durables et, d'autre part, quelques statistiques qui peuvent servir à compléter l'analyse.¹³ La Bibliothèque d'indicateurs n'est pas consacrée aux indicateurs de processus ou d'activité. Elle ne permet pas d'évaluer si l'organisation et la mise en œuvre d'un processus de solutions durables ont été intégralement menées conformément aux principes du Cadre de l'IASC.¹⁴ En revanche, le processus d'analyse des solutions durables proposé dans ce guide intègre ces principes du Cadre comme pertinents;
- promeut les analyses des solutions durables comme des processus intégrés, complets et continus pouvant être mis en place à différentes phases du déplacement via une analyse longitudinale et capables de faire apparaître les points où l'absence de solutions durables compromet l'aboutissement des objectifs de développement durable.

12 →

Voir par exemple les Principes de Pinheiro: Les principes des Nations Unies sur la restitution des logements et des biens des réfugiés et personnes déplacées, Centre on Housing Rights and Evictions (2005), disponible ici: https://www.ohchr.org/Documents/Publications/pinheiro_principles_fr.pdf. De plus, de nombreux modules thématiques de la bibliothèque d'indicateurs sont aussi pertinents en ce qui concerne l'analyse de l'intégration des réfugiés ou des migrants (internationaux) et, selon les contextes, il peut être important d'envisager d'inclure des analyses comparatives de ces populations

13 →

Se référer au chapitre 2 de ce guide pour une analyse plus détaillée des éléments qui composent une analyse des solutions durables et la bibliothèque des indicateurs.

14 →

Voir le Cadre de l'IASC sur les solutions durables pour les personnes déplacées (2010), pp. 11-14

Le présent [Guide d'analyse des solutions durables](#) a pour objectif de guider les utilisateurs.rices de la Bibliothèque d'indicateurs dans la mise en œuvre d'une analyse des solutions durables. Le [chapitre 2](#) explique ce qu'est une analyse des solutions durables conforme au Cadre de l'IASC et définit les éléments essentiels d'un cadre analytique permettant de procéder à une analyse complète de la situation des personnes déplacées et populations alentours et de développer une base de données exhaustive. Ce chapitre insiste particulièrement sur l'importance, d'une part, d'envisager les solutions durables comme des processus et, d'autre part, d'effectuer une analyse comparative des populations déplacées et non déplacées afin d'identifier les vulnérabilités et discriminations liées spécifiquement au déplacement. La base de données exhaustive permettra ensuite d'élaborer, aux niveaux national et local, des politiques, des stratégies, des plans et des programmes sur-mesure en appui à la recherche des solutions durables pour les personnes déplacées de force.

Le [chapitre 3](#) fournit des recommandations concrètes sur la manière de planifier et conduire un processus d'analyse de solutions durables, au travers d'une approche en cinq étapes et qui s'articule autour de deux principes transversaux : la collaboration entre les parties prenantes et l'implication des communautés affectées par le déplacement.

Le [chapitre 4](#) forme une partie technique qui présente les différents modules de la Bibliothèque d'indicateurs, avec pour chacun d'entre eux les éléments les plus importants à prendre en considération lors d'une analyse des solutions durables. Des détails complémentaires, dont des définitions et des propositions de désagrégation, sont disponibles pour chaque indicateur dans la Bibliothèque d'indicateurs en ligne.

ENCADRÉ 1. MISE EN PLACE DU PROJET 2015-2018

Les différentes étapes du projet :

- Passage en revue intégral des différentes sources d'indicateurs et rédaction de la Bibliothèque d'indicateurs, en veillant à y intégrer les enseignements tirés des processus de profilage menés au Burundi, en Côte d'Ivoire, en Ouganda et au Yémen ;
 - Consolidation de toutes les contributions conceptuelles et techniques émises par les membres du Comité de pilotage technique et par les autres professionnels ;
 - Validation de la Bibliothèque d'indicateurs révisée et tenue d'un atelier de travail de deux jours consacré à des discussions thématiques ;
 - Pilotage de la Bibliothèque d'indicateurs par projet, conduit par les membres du groupe de pilotage technique et les acteurs locaux, comprenant les autorités gouvernementales de Colombie, Géorgie, d'Irak, du Kosovo, du Myanmar, d'Ukraine, du Soudan et de Somalie ;
 - Consolidation des enseignements tirés sur la manière de sélectionner, utiliser et analyser les données en provenance des indicateurs ;
 - Révision de la Bibliothèque d'indicateur au cours d'un atelier de travail international regroupant les représentants des gouvernements des trois pays où les indicateurs ont été pilotés : la Colombie, la Somalie et le Soudan ;
 - Consultations avec des spécialistes thématiques et techniques (spécialisé.e.s, par ex., dans les contextes de catastrophe ; les logements, terres et biens) ;
 - Révision finale de la Bibliothèque d'indicateurs et vérification de leur conformité avec les indicateurs pertinents du cadre des Objectifs de Développement Durable (ODD) ;
 - Élaboration du Guide d'analyse, en intégrant les contributions du groupe de pilotage technique (TSC) ;
 - Adoption de la Bibliothèque d'indicateurs finale et du Guide d'analyse par le groupe de pilotage technique (TSC)
-

CHAPITRE 2

Une analyse des solutions durables implique la mise en pratique d'un cadre analytique basé sur celui de l'IASC et selon un processus raisonné et systématique pour mesurer la progression vers des solutions durables et guider les actions à entreprendre.



Qu'est-ce qu'une analyse des solutions durables ?

Ce chapitre détaille ce en quoi consiste une analyse des solutions durables et en présente le cadre analytique sur la base de la définition de l'IASC. Y sont exposés les éléments qui composent ce type d'analyse ainsi que les différentes utilisations possibles du Guide et de la Bibliothèque d'indicateurs pour mesurer la progression vers des solutions durables.

Une analyse des solutions durables, pour quoi faire ?

Le but d'une analyse des solutions durables est de permettre l'élaboration d'actions concertées en identifiant ce qui est prioritaire pour aider les personnes déplacées à atteindre les solutions durables qu'elles privilégient. Une analyse des solutions durables sert donc à orienter les efforts collaboratifs des autorités nationales et locales, mais aussi ceux des acteurs humanitaires, du développement, des droits de l'homme et de la consolidation de la paix, pour l'établissement des priorités en matière de politiques, de planification, de programmes et de plaidoyer. Ces priorités doivent correspondre aux préférences des personnes déplacées et être guidées par les principes énoncés dans le Cadre de l'IASC. Ce Guide et la Bibliothèque d'indicateurs constituent des outils qui **permettent des analyses orientées vers l'action, capables de contribuer à la conception de réponses conjointes au déplacement et utilisables par les personnes déplacées elles-mêmes, et ce afin d'éclairer les prises de décision et le plaidoyer en faveur de leurs préférences.**

Dans le cadre de la recherche des solutions durables, les indicateurs de la Bibliothèque et l'analyse qui en découle peuvent être utilisés pour contribuer à **l'élaboration de processus politiques et stratégiques et pour**

les programmes et le plaidoyer. En conséquence, les indicateurs servent principalement en tant que :

- **indicateurs de référence** pour permettre l'analyse exhaustive d'une situation de déplacement à un moment donné ;
- **indicateurs de résultat** pour la conception de programmes spécifiques ;
- base partagée pour **mesurer l'impact des interventions et effectuer le suivi de la progression** vers des résultats collectifs chez différents acteurs¹⁵.

En fournissant des analyses qui répondent à la fois aux besoins d'information de l'humanitaire et à ceux du développement, les analyses de solutions durables plaident en faveur de réponses conjointes et collaboratives au déplacement interne. Elles adoptent une approche double qui consiste à maintenir l'accent sur les réalités spécifiques des populations déplacées tout en les situant par rapport aux populations non-déplacées et à l'environnement plus large de niveau macro. Ainsi, les analyses de solutions durables permettent de planifier conjointement des réponses adaptées aux besoins spécifiques d'aide et de protection des personnes déplacées. Elles fournissent également des éléments factuels qui permettent d'intégrer et de traiter les questions relatives aux personnes déplacées dans des plans de développement et des programmes plus vastes et destinés aux populations non déplacées.

15 →

Voir «Sortir de l'impasse: la réduction du déplacement interne prolongé comme résultat collectif», Walter Kälin and Hannah Entwisle Chapuisat (2017), Série de politiques et d'études sur OCHA, pour une discussion autour d'une réponse au déplacement prolongé basée sur l'établissement de résultats collectifs.

Cadre analytique

Sur la base de la définition de l'IASC des solutions durables, l'analyse se décompose en trois volets principaux :

- I. Le **point de vue** des personnes déplacées **sur les solutions durables**, notamment l'option d'installation à rechercher ;
- II. Les **huit critères** qui déterminent dans quelle mesure une solution durable a été atteinte ;
- III. **Les données démographiques de base** sur la population déplacée.

Les circonstances caractérisant généralement les situations de déplacement et qui ont un impact sur l'accès des personnes déplacées aux solutions durables sont multiples et corrélées entre elles. Celles-ci devront être intégralement prises en compte, ainsi que la manière dont elles liées les unes aux autres, afin de parvenir à concrétiser des solutions durables. La définition de l'IASC des solutions durables est centrée autour de l'objectif d'affranchir les personnes déplacées des vulnérabilités et discriminations liées au déplacement. C'est pour cette raison que les trois volets d'une analyse des solutions durables (inclus dans la Bibliothèque d'indicateurs) se concentrent sur les indicateurs qui permettent de mesurer la progression vers des solutions durables à **l'échelle de la population**.

En complément de ces indicateurs à l'échelle de la population, une **analyse large du contexte** est essentielle pour comprendre et contextualiser les données ainsi que pour ancrer les recommandations et plans d'action concrets dans une base factuelle solide. Selon le contexte et l'usage envisagé de l'analyse des solutions durables, l'analyse au niveau macro peut porter sur : le contexte large de sûreté et de sécurité, les cadres juridiques et politiques en place, les conditions environnementales et économiques, les infrastructures et services, l'analyse des conflits, l'évaluation des risques de catastrophe et les prévisions concernant le dérèglement climatique, une analyse des relations entre les communautés ou une cartographie des parties prenantes. En complément, une analyse au niveau macro des acteurs et processus qui œuvrent en soutien des solutions durables va permettre d'estimer la faisabilité des différentes options de solutions durables pour établir un ordre de priorité des actions.

Voir la [Figure 2](#) ci-dessous, qui présente le cadre analytique pour une analyse des solutions durables conforme au Cadre de l'IASC.

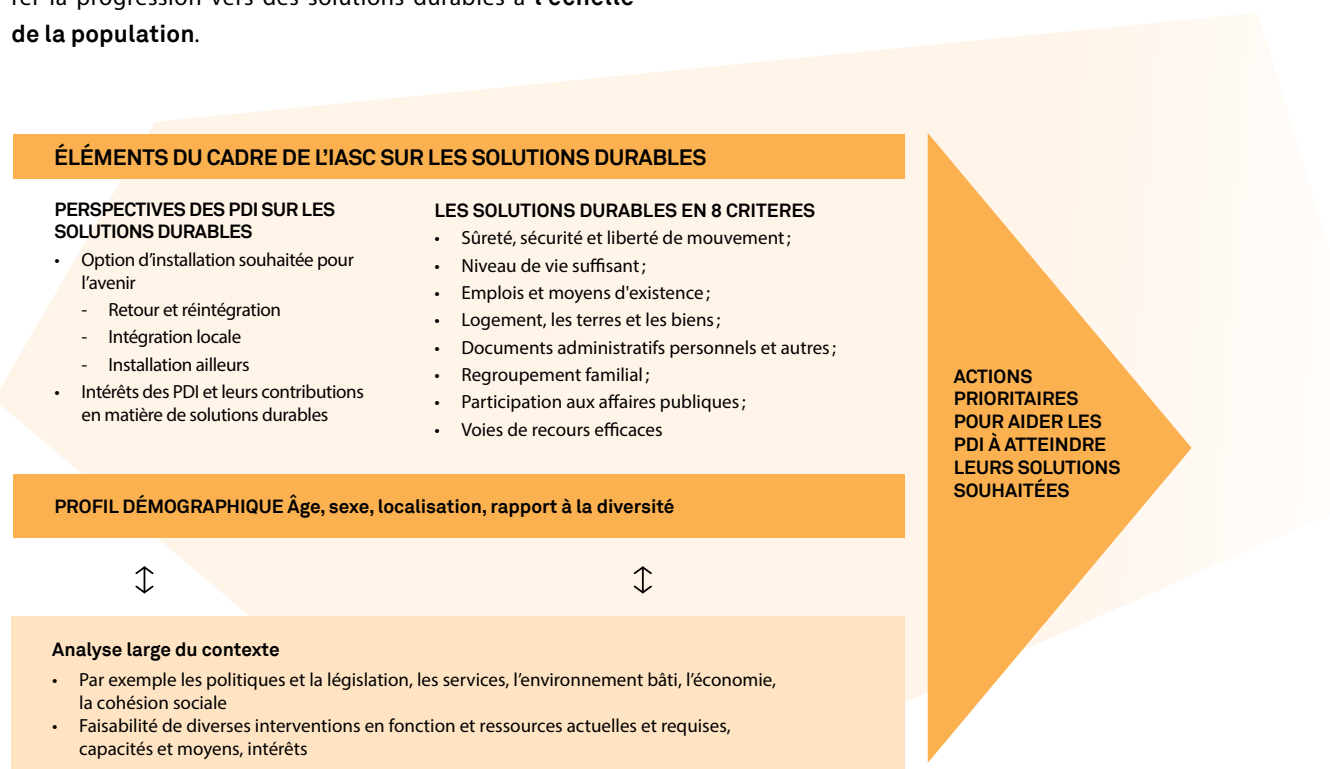


Figure 2. Cadre analytique pour l'analyse des solutions durables

Volet I

Les points de vue des personnes déplacées sur les solutions durables

D'après le Cadre de l'IASC, il est essentiel de respecter le droit des personnes déplacées à la liberté de mouvement et au choix de leur lieu de résidence et donc, leur droit à décider par elles-mêmes et de manière éclairée de la solution durable à laquelle elles souhaitent aboutir. Selon ce Cadre, la programmation des solutions durables doit être basée sur « les préférences réelles des personnes déplacées ». Ainsi, la compréhension de ces préférences et des facteurs qui influencent leurs prises de décision va permettre de savoir comment les aider à progresser vers des solutions durables.

La partie B de la Bibliothèque d'indicateurs est consacrée à l'identification des solutions souhaitées par les personnes déplacées sur la base des options exposées dans le Cadre de l'IASC (intégration locale, retour, réinstallation ailleurs dans le pays) et à l'analyse de ces préférences. Pour autant, **le fait que l'accent soit mis sur les options d'installation ne signifie pas que la localisation physique des personnes déplacées constitue en soi une solution.** Mais les options d'installation sont néanmoins centrales à une analyse plus large des préférences et priorités des communautés déplacées et fournissent le cadre permettant d'appréhender le degré auquel les personnes déplacées ont surmonté les vulnérabilités liées au déplacement. Par exemple, si la majorité de la population déplacée souhaite une intégration locale, l'analyse ultérieure basée sur les huit critères de solutions durables et l'analyse complémentaire au niveau macro devront permettre d'identifier les actions prioritaires pour les accompagner dans cette démarche (par ex. en examinant les politiques en cours qui touchent à la sécurité des personnes déplacées ou à leurs possibilités d'accès à des moyens d'existence). Comme **l'option privilégiée par les personnes déplacées en matière de solution durable n'est pas forcément toujours (ou immédiatement) réalisable, une analyse permettant d'identifier comment réduire les effets négatifs du déplacement sur les personnes déplacées demeure essentielle.** Le choix des personnes déplacées d'opter pour une intégration durable dans leur localisation actuelle ne les prive en aucun cas de leur liberté de choisir plus tard des options d'installation différentes. Enfin, les personnes déplacées ne devraient en aucun cas être encouragées ou contraintes de retourner ou de se réinstaller dans des lieux où leurs vies, leur sécurité, leurs libertés ou leur santé pourraient être en danger.

À ce stade, il est primordial de faire la distinction entre une analyse des solutions durables et un simple sondage d'intentions. Là où un sondage d'intention vise, par définition, à identifier les intentions et projets concrets des personnes déplacées, une analyse des solutions durables vise à appréhender leurs préférences en conjonction avec le profil de la population et avec une analyse de niveau macro de la situation de déplacement. Cela permet d'identifier les actions concrètes qui peuvent rendre ces choix durables. Conformément au Cadre de l'IASC, la liberté de mouvement des personnes déplacées et leur droit à un choix éclairé et volontaire doivent guider la planification globale du soutien aux solutions durables. Afin de permettre aux personnes déplacées de répondre de manière adéquate à des questions sur leurs intentions futures, celles-ci doivent avoir accès à des informations suffisantes concernant les différentes options et ce qu'elles impliquent. Une analyse des solutions durables qui est intégrée et complète fournit donc également des informations qui sont utilisables par les personnes déplacées elles-mêmes pour planifier et organiser les solutions durables auxquelles elles aspirent.

Le choix de l'une de ces trois options d'installation ne devrait pas non plus être considéré comme inamovible ou définitif. En effet, la mobilité des personnes constitue, dans certains contextes, un mécanisme d'adaptation très important et fait parfois même partie intégrante d'une solution durable (par ex. lorsqu'une partie du ménage retourne à son lieu d'origine, mais que d'autres conservent les liens avec leur lieu de refuge, où ils ont trouvé de nouveaux moyens d'existence). La Bibliothèque d'indicateurs vise à saisir ces mouvements de population grâce à des statistiques sur les schémas et les raisons de la mobilité ([Module A](#)), sur l'emploi et les moyens d'existence ([Module C:3](#)) et sur la séparation familiale volontaire due, par ex., à des raisons économiques ([Module C:6](#)).

L'identification des priorités des personnes déplacées ne se limite pas non plus à une simple analyse quantitative des trois options d'installation. Afin de comprendre les intérêts des personnes déplacées, une approche plus nuancée, et qui va au-delà de leur localisation physique et des actions qu'ils envisagent d'ores et déjà d'entreprendre, nécessite d'être intégrée au processus d'analyse des solutions durables. Pour parvenir à une telle

approche, il convient de recourir à des méthodes qualitatives, dont la portée doit être adaptée au type de questions auxquelles l'analyse souhaite répondre¹⁶.

Volet II

Les huit critères de solutions durables

Le droit, pour les personnes déplacées, de choisir de manière éclairée et consentie une option d'installation se situe au cœur du Cadre de l'IASC. Pour autant, les solutions durables ne sauraient être réduites à un simple déplacement physique. Comme cela a été abordé dans le [Chapitre 1](#), le Cadre de l'IASC a introduit 8 critères pour déterminer dans quelle mesure les personnes déplacées ont pu atteindre des solutions durables. C'est à dire qu'elles se sont affranchies de leurs besoins d'aide et de protection spécifiques liées à leur déplacement et peuvent jouir de leurs droits humains sans discrimination en raison de leur déplacement. Ces critères sont les suivants :

- sûreté, sécurité et liberté de mouvement à long terme;
- un niveau de vie suffisant, qui comprend au minimum un accès suffisant à la nourriture, à l'eau, au logement, aux soins de santé et à l'éducation de base;
- un accès à l'emploi et aux moyens d'existence;
- un accès aux mécanismes permettant la restitution des logements, des terres et des biens ou leur compensation;
- un accès à leurs papiers et documents personnels et autres ou à leur remplacement;
- la possibilité d'être réunies avec les membres de leur famille dont elles ont été séparées lors du déplacement, si elles le souhaitent;
- la possibilité de participer aux affaires publiques à tous les niveaux et sur un pied d'égalité avec la population locale;
- voies de recours efficaces concernant les violations liées au déplacement, comprenant un accès à la justice, aux réparations et des informations sur les causes de ces violations.

La Bibliothèque d'indicateurs rend ces huit critères opérationnels en les transposant en indicateurs de progression mesurables et qui peuvent être suivis dans le temps (voir la Bibliothèque). Lorsqu'ils sont analysés dans le cadre d'une comparaison avec les populations non déplacées, ces

indicateurs permettent l'identification des difficultés qui touchent spécifiquement les personnes déplacées et qui sont liées au déplacement. La Bibliothèque propose également un certain nombre de ressources statistiques pour identifier les éléments qui facilitent ou entravent la progression vers des solutions durables. Par exemple, l'indicateur sur le taux net de fréquentation des écoles primaires permet de mesurer les écarts entre les populations-cible, comme par ex. les personnes déplacées et la communauté voisine non déplacée. Afin de mieux comprendre les potentielles différences entre ces deux populations et les mesures à prendre pour y remédier, une statistique sur les raisons de la non-fréquentation de l'école primaire par des enfants de la population cible est également incluse.

En tant que cadre fondé sur les droits, le Cadre de l'IASC définit les solutions durables comme l'affranchissement complet de tous les besoins d'aide et de protection en lien avec le déplacement et comme l'absence de toute discrimination liée au déplacement. Selon cette définition, une analyse des solutions durables se doit d'être **exhaustive** et d'examiner tous les critères du Cadre de l'IASC qui sont pertinents pour un contexte donné. L'objectif de la Bibliothèque d'indicateurs est de proposer **les indicateurs les plus pertinents par critère afin de mesurer les différentes options de solutions durables**. La progression vers des solutions durables est un processus à la fois complexe et hautement contextualisé, ce qui requiert d'évaluer de quelle manière un ensemble de priorités et d'indicateurs sont susceptibles de varier d'un contexte à l'autre. C'est pourquoi la Bibliothèque d'indicateurs ne propose pas un jeu d'indicateurs systématique et universellement applicable à tous les contextes. Elle constitue plutôt un outil pour produire les éléments factuels nécessaires à la conception d'actions en faveur des solutions durables sur la base des priorités identifiées localement, ce qui inclut celles des communautés déplacées. Un processus de sélection des indicateurs les plus pertinents à un contexte donné est proposé au [Chapitre 3](#) de ce guide.

16 →

Une discussion plus détaillée sur l'utilisation de données qualitatives pour une analyse des solutions durables peut être trouvée au chapitre 3 de ce guide. Sur les méthodes pour mener des consultations communautaires en vue de planifier les solutions durables, voir aussi Blay et Crozet (2017): *Durable Solutions in Practice*, Global Cluster for Early Recovery.



Un atelier de travail avec les représentants des communautés déplacées à Sittwe (Myanmar) / Crédit: JIPS

Volet III Profil démographique

Des groupes et individus différents ne vont pas être affectés de manière identique par un même déplacement.

Il est donc essentiel d'avoir un profil démographique suffisamment désagrégé des déplacé.e.s et de l'appliquer à l'analyse des huit critères et des solutions durables souhaitées par les personnes déplacées. A minima, la déségrégation devrait se faire par sexe, âge, et localisation afin de mettre en lumière les éléments qui ont l'impact le plus grand sur la capacité des personnes déplacées à atteindre des solutions durables, ce qu'une analyse au



niveau agrégé ne serait pas en mesure de révéler. De la même manière, les priorités des personnes déplacées concernant les solutions durables peuvent énormément varier en fonction des différents sous-groupes qui composent la population. Par exemple, le souhait de retour peut être plus présent chez les personnes déplacées les plus âgées, qui attendent depuis des années de pouvoir revenir dans le foyer qu'elles ont perdu, que chez les générations plus jeunes qui ont vécu presque toute leur vie ailleurs. Si la Bibliothèque d'indicateurs recommande de mesurer certaines variables au niveau individuel, ce qui permet une désagrégation par sexe et par âge, cette liste n'est pas exhaustive et l'analyse du contexte devrait toujours guider le choix de la désagrégation la plus pertinente.

En plus du sexe et de l'âge, une désagrégation de l'analyse par d'autres caractéristiques de diversité, comme la langue, le type de zone d'installation (par ex. zone urbaine/rurale), l'ethnicité, le handicap ou le niveau d'éducation fournit des compléments d'information. Ces derniers permettent d'éclairer l'impact du déplacement sur différents groupes et individus ainsi que les obstacles rencontrés sur leur chemin vers des solutions durables¹⁷. Lors du choix d'une approche, il est important de peser le pour et le contre concernant la collecte de données potentiellement sensibles. Par ex., connaître la langue maternelle d'une personne peut être crucial à la compréhension des obstacles aux solutions durables qu'elle rencontre, mais si cette langue renvoie à des éléments particulièrement sensibles et reliés aux causes profondes du déplacement, collecter des données à ce sujet peut s'avérer problématique. Dans ce type de situations, les méthodes qualitatives peuvent permettre d'obtenir des informations importantes qui ne peuvent pas être collectées au travers d'approches quantitatives, et ce même si une désagrégation généralisée n'est pas possible. Dans tous les cas, il est impératif de toujours faire preuve de sensibilité au conflit et de choisir une approche qui veille à ne pas nuire aux personnes déplacées et aux autres communautés.



Les habitations des personnes déplacées et réinstallées à Florencia (Colombie), 2013 / Crédit: JIPS

17 ↪

Pour en savoir plus sur la diversité, voir également: Chemaly, Baal and Jacobsen: Forced Displacement: Go Figure! Shaking the Box of Profiling IDP Situations, JIPS and Feinstein International Center (2016).

Analyser au niveau macro : prendre en compte le contexte

En complément de l'analyse au niveau de la population sur base de la Bibliothèque d'indicateurs, une analyse du contexte plus large est nécessaire pour comprendre les causes du déplacement et son impact, identifier les opportunités et les obstacles en matière de solutions durables et décider comment y répondre. L'analyse large du contexte permet de guider le cadre de l'analyse des solutions durables tout au long du processus, et notamment : de décider quand il faut l'entreprendre, d'identifier les questions clés à explorer à travers les données démographiques, et d'interpréter les résultats sur les préférences des personnes déplacées en matière de solutions durables et sur les huit critères. Enfin, elle permet également d'éclairer la prise de décision sur les actions les plus pertinentes à mener pour les priorités identifiées par l'analyse, notamment en fournissant des éléments pour analyser la faisabilité des réponses envisagées par rapport aux ressources et aux moyens disponibles.

Une analyse large du contexte permet d'aborder les champs suivants :

- **L'environnement légal et politique :** par ex., le pays dispose-t-il de lois, de politiques ou d'une stratégie concernant le déplacement ou les solutions durables¹⁸? Existe-t-il d'autres cadres/systèmes qui pourraient concerner le déplacement ou les solutions durables (comme ceux en rapport avec les terres, la prévention et la gestion des risques de catastrophes, l'adaptation au changement climatique ou à l'enregistrement des actes d'état civil)? De quelle manière contribuent-ils ou bien freinent-ils la progression vers des solutions durables?;
- **Les relations entre les communautés et la cohésion sociale :** par ex., étudier les perceptions et attitudes intercommunautaires dans les zones où les personnes déplacées sont établies afin d'appréhender si certaines solutions durables seraient viables ou non. Il faut aussi identifier les éventuels problèmes sous-jacents (par ex. marginalisation, exclusion ou discrimination) et qui sont potentiellement rattachés aux causes profondes du déplacement;
- **Les services et l'environnement bâti :** par ex., identifier les services et infrastructures disponibles là où les personnes déplacées sont

actuellement installées et ceux qui sont disponibles dans les zones où elles souhaiteraient éventuellement revenir ou se réinstaller. Une analyse des capacités d'absorption de ces différentes zones et de la qualité des services disponibles, couplée au profil démographique des populations non déplacées qui s'y trouvent, permettra de déterminer comment intégrer le soutien à des solutions durables au déplacement à la planification urbaine et au développement;

- **Moyens d'existence et ressources :** par ex., analyser le marché du travail d'une région où une relocalisation est planifiée ou la potentialité d'un accès suffisant aux moyens de production, en y associant une analyse des compétences, expériences et intérêts des personnes déplacées à l'échelle de la population;
- **Causes profondes du déplacement :** en évaluant, par ex., les **risques de catastrophe**, afin d'identifier des stratégies de relèvement durable pour les régions dans lesquelles les personnes souhaiteraient revenir et se réintégrer suite à une catastrophe; ou en effectuant une **analyse des conflits** dans des contextes où il faudrait être en mesure d'identifier les risques d'un nouveau déplacement¹⁹;
- **Analyse de faisabilité :** notamment le paysage institutionnel, les intérêts, moyens et ressources des **acteurs et des processus en rapport avec le déplacement interne et les solutions durables** afin d'évaluer la réponse en cours et d'identifier les possibilités d'action futures.

18 →

Pour des orientations supplémentaires, voir le projet Brookings-LSE sur les déplacements internes: From Responsibility to Response: Assessing National Approaches to Internal Displacement, Annex «Assessing the Exercise of National Responsibility: Indicators and Sub-indicators». Consultable à: <https://www.brookings.edu/wp-content/uploads/2016/06/From-Responsibility-to-Response-Nov-2011.pdf>

19 →

Pour un approfondissement sur ce point, voir Understanding the root causes of displacement: towards a comprehensive approach to prevention and solutions, IDMC (2015)

Mesurer la progression vers des solutions

Comprendre que les solutions sont un processus

Le Cadre de l'IASC et la Bibliothèque d'indicateurs qui s'ensuit examinent la graduelle accession des personnes déplacées à la pleine jouissance de leurs droits en parallèle de la situation de la population non déplacée locale (voir la [Figure 3](#) sur la trajectoire vers les solutions durables). Ce faisant, ils visent à identifier les moyens d'accroître l'équité entre populations déplacées et non déplacées. Ainsi, la fin du déplacement – une solution durable – est l'aboutissement d'un processus au cours duquel les besoins et les vulnérabilités des personnes déplacées ont progressivement diminué.

S'il faut respecter la liberté de choix des personnes déplacées concernant leurs options de réinstallation, la progression vers des solutions durables conformes au Cadre de l'IASC n'est pas liée à la localisation physique des personnes déplacées. Ainsi, le Cadre de l'IASC envisage les solutions durables comme une situation où les personnes déplacées n'ont plus besoin d'aide ou de protection spécifiques liées à leur déplacement et ne subissent plus de discrimination en raison de celui-ci. **Il faut donc soutenir une trajectoire vers des solutions durables et leur éventuelle concrétisation même si les**

préférences des personnes déplacées ne sont pas immédiatement réalisables ou connues. Cela est essentiel pour réduire la dépendance à l'aide humanitaire et apporter un appui aussi précoce que possible à la recherche de solution par les personnes déplacées. Il convient également de veiller à ce qu'un déplacement physique, comme un retour dans le lieu d'origine, ne soit pas d'emblée vu comme une solution durable, puisque que les besoins et la discrimination liés au déplacement peuvent perdurer malgré tout²⁰. Dans les faits, le déplacement des personnes déplacées d'un lieu à l'autre peut contribuer à réduire les vulnérabilités liées au déplacement ou bien n'avoir aucun impact sur ce plan.

Le Cadre de l'IASC, ainsi que le Manuel pour la protection des déplacés internes²¹, et les différents rapports de mission de la Rapporteuse spéciale pour les droits de l'homme des personnes déplacées dans leur propre pays soulignent unanimement la nécessité de soutenir les solutions durables au déplacement interne dès le commencement de la crise de déplacement. L'analyse correspondante doit également être menée dès le départ. Dans de nombreux contextes, la progression vers des solutions durables n'est pas linéaire mais tortueuse, notamment lorsque les personnes déplacées ne

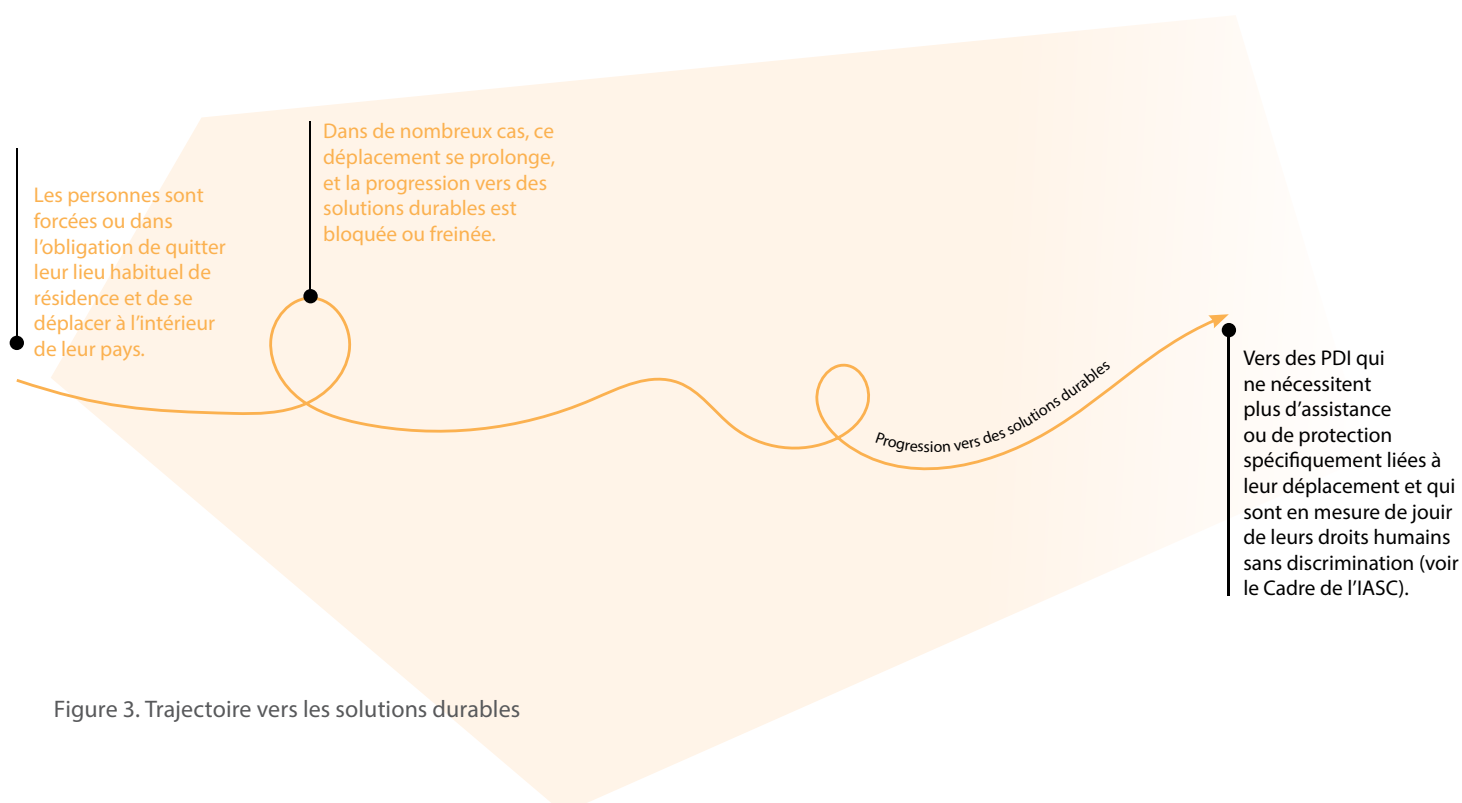


Figure 3. Trajectoire vers les solutions durables

sont pas en mesure de réduire leurs vulnérabilités ou de faire face à des chocs supplémentaires. Dans le meilleur des cas, il arrive qu'une solution ne devienne véritablement durable que des années voire des dizaines d'années après le déplacement parce que des besoins persistent ou parce que les personnes déplacées rencontrent encore des problèmes concernant la pleine jouissance de leurs droits humains²². Des processus de développement, de reconstruction et de réconciliation sont donc souvent nécessaires pour que de véritables solutions durables soient atteintes²³. La concrétisation d'une solution durable n'implique pas nécessairement non plus que les personnes déplacées n'ont plus besoin d'aucune forme d'aide ou de soutien. Cela indique plutôt que les besoins des personnes déplacées sont les mêmes que ceux de la population non déplacée. Ces besoins continuent parfois à nécessiter des interventions de la part des acteurs des droits humains et du développement. Il ne faut donc pas confondre la concrétisation d'une solution durable avec la décision des acteurs de l'assistance et de la protection de se désengager opérationnellement d'un contexte. Cependant, la Bibliothèque d'indicateurs peut permettre d'éclairer une telle décision de manière responsable.

Comme, selon le Cadre de l'IASC, la détermination de la « fin du déplacement » est axée sur l'accession progressive des personnes déplacées à des solutions durables plutôt que sur un moment défini précisément dans le temps²⁴, une analyse des solutions durables ne va pas chercher à définir un point de rupture unique, applicable et possible à opérationnaliser globalement et qui marquerait l'arrivée à une solution durable. D'un point de vue conceptuel, ce type de définition serait compliqué à appliquer à un processus progressif vers la pleine jouissance des droits humains et, en ce qui concerne la collecte de faits traduisibles opérationnellement pour soutenir la recherche de solutions durables des personnes déplacées, pas nécessaire²⁵. La Bibliothèque peut néanmoins servir de point de départ pour l'élaboration d'une définition statistique de la fin du déplacement, que le Groupe d'experts sur les statistiques relatives aux réfugiés et aux personnes déplacées internes, sous l'autorité de la Commission de Statistique des Nations Unies, pourra exploiter. (EGRI, voir Encadré 2).

Il faut également noter que, **même si le Cadre de l'IASC propose une définition des solutions durables, les personnes déplacées ne sont, elles, pas nécessairement tenues de s'y référer.** Elles peuvent se référer à des critères différents et qui correspondent à leurs situations individuelles pour déterminer le moment où elles ne vont plus se considérer comme déplacées, et cela même si tous les critères du Cadre n'ont pas été atteints. Pour autant, conformément au Cadre de l'IASC, cela ne dispense pas de la responsabilité de créer des conditions favorables à la pleine jouissance de leurs droits. Une analyse exhaustive sur la base des huit critères permettra de faire apparaître les champs qui continuent à nécessiter une attention particulière. Enfin, même si les personnes déplacées ont surmonté les vulnérabilités et discriminations liées à leur déplacement, il ne faut pas pour autant négliger les traumatismes significatifs et les pertes qu'elles ont pu subir et qui continuent parfois à grandement affecter leurs vies.

20 → « Défis conceptuels et solutions pratiques dans les situations de déplacement interne », Baal, Beyani and Caterina (2016), *Revue Migrations Forcées*, Numéro 52.

21 → Groupe de travail sectoriel global sur la protection (2010).

22 → Voir la définition du déplacement prolongé présenté dans « Sortir de l'impasse: la réduction du déplacement interne prolongé » comme résultat collectif, Walter Kälin and Hannah Entwisle Chapuisat (2017), *Série de politiques et d'études sur OCHA*.

23 → Manuel pour la protection des déplacés internes, Groupe de travail sectoriel global sur la protection (2010).

24 → Le processus qui a mené au Cadre de l'IASC de 2010 s'est appuyé sur une consultation large des gouvernements, donateurs, agences internationales et ONG, de la société civiles et des organisations de personnes déplacées pour apporter une réponse à la question de détermination de la fin d'un déplacement. Le projet a donné naissance à un Cadre pour les solutions durables, qui montre que la fin d'un déplacement ne renvoie pas à un moment temporel précis mais se manifeste sous la forme d'un processus graduel durant lequel les besoins d'assistance et de protection spécifiques aux personnes déplacées commencent à diminuer. Pour en savoir plus, voir: « When Displacement Ends. A Framework for Durable Solutions », The Brookings Institution.

25 → Les responsabilités des États vis-à-vis de leurs citoyens vont au-delà de l'assistance spécifique au déplacement, et les acteurs ayant des rôles complémentaires se désengagent généralement des opérations de soutien aux populations déplacées avant que les solutions durables n'aient, d'après différents critères, été atteintes.

L'analyse comparative : identifier les vulnérabilités liées au déplacement

Apporter un soutien aux solutions durables ne signifie pas que les droits et les préoccupations des personnes déplacées doivent passer avant ceux des autres populations qui ont, elles aussi, besoin d'aide. Cela est d'autant plus important pour les contextes où les personnes déplacées vivent côte à côte avec d'autres communautés dans des situations (apparemment) similaires. Comme le souligne le Cadre de l'IASC, les membres des communautés non déplacées et des autres populations « ne devraient pas être négligés » par rapport aux personnes déplacées. Œuvrer pour des solutions durables requiert d'adopter une approche intégrée et globale qui envisage les besoins des communautés comme un tout.

Une analyse comparative des populations déplacées et non déplacées est essentielle à une analyse des solutions durables²⁶. En fonction de la portée de l'analyse et du contexte, cela peut consister en une comparaison des personnes déplacées avec les populations non-déplacées alentours – ce qui peut inclure d'autres groupes de population comme les réfugiés revenus dans leur lieu d'origine et les travailleurs migrants, le cas échéant – ou bien avec la population du pays concerné dans son ensemble. Une analyse comparative permet d'appréhender à la fois quels sont les besoins et les vulnérabilités spécifiquement liés au déplacement (par ex., les personnes déplacées en provenance de zones rurales manquent de nourriture, car elles ne peuvent plus cultiver leurs terres) et ceux qui concernent la population globale en raison d'une vulnérabilité structurelle (par ex., la pauvreté généralisée au sein d'une population). Une analyse des solutions durables globale et intégrée permet donc de mettre en lumière les difficultés spécifiques rencontrées par les personnes déplacées en raison de leur déplacement et d'appréhender dans le même temps la situation des communautés non déplacées. Ces deux aspects sont essentiels pour décider des réponses les plus adaptées à mettre en œuvre.

Analyser les discriminations liées au déplacement

L'analyse des discriminations liées au déplacement constitue également un élément central de la définition des solutions durables. Le principe de non-discrimination est un principe transversal qui sous-tend l'accès des personnes déplacées à leurs droits. Une solution durable au déplacement implique que les personnes déplacées ne

sont pas stigmatisées et ne font pas l'objet de différences de traitement en raison de leur statut de personnes déplacées. Identifier une discrimination de manière objective est souvent difficile et nécessite, en plus d'y porter une attention spécifique, de croiser différentes approches. Parmi celles-ci, on trouve :

- des analyses du contexte comprenant les pratiques, lois, politiques potentiellement discriminatoires ;
- une analyse comparative du degré d'accès des personnes déplacées à leurs droits par rapport à la population non-déplacée, en s'appuyant sur la Bibliothèque d'indicateurs et des méthodes qualitatives. Il est important de compléter cette comparaison par une analyse désagrégée en fonction d'autres formes potentielles de discrimination (par ex. le sexe, la présence d'un handicap, l'ethnicité, la religion, la langue ou d'autres appartenances) afin de comprendre les potentielles causes qui sous-tendent les difficultés rencontrées en matière d'accès aux droits ;
- les discriminations perçues par les personnes déplacées, idéalement au travers de méthodes qualitatives et des indicateurs recommandés dans le [Module A](#) de la Bibliothèque d'indicateurs. Ce module présente des indicateurs spécifiquement dédiés à l'exploration des discriminations vécues. En outre, il est également nécessaire d'analyser la perception des personnes concernant les raisons de ces discriminations, afin de pouvoir mettre au jour les différences de traitement qui sont liées au statut de déplacé.e par opposition à d'autres raisons. Par exemple, si les personnes déplacées font état d'une participation plus faible aux affaires publiques de leur lieu de résidence que la population non déplacée, cela peut être dû au fait qu'elles ne se sentent pas les bienvenu.e.s et font face à une forme d'hostilité de la part de la population locale (discrimination). Ils se peut aussi qu'elles n'accordent pas d'importance à leur participation aux prises de décision, parce qu'elles aspirent à revenir dans leur lieu d'origine ou à partir ailleurs dès que possible.

26 –

Ce Guide utilise le terme « non-déplacée » pour qualifier les populations qui n'ont pas été déplacées à l'intérieur de leur propre pays, que celles-ci se trouvent dans les zones où résident actuellement les personnes déplacées, dans les zones de retour ou dans les zones de potentielle relocalisation. Il peut désigner à la fois les populations qui accueillent concrètement des personnes déplacées et celles qui n'en accueillent pas.

ENCADRÉ 2. DÉFINIR « LA FIN DU DÉPLACEMENT » À DES FINS STATISTIQUES : LE GROUPE D'EXPERTS EN STATISTIQUES SUR LES RÉFUGIÉS ET LES DÉPLACÉS

En prenant comme base le Cadre de l'IASC, ce guide n'a pas pour objectif de répondre directement à la question de savoir comment déterminer la fin du déplacement. Il se consacre plutôt à la création d'une approche intégrée et exhaustive pour la réalisation de l'analyse et l'élaboration de systèmes de données à mêmes d'améliorer la conception des initiatives en soutien aux solutions durables, à l'échelle opérationnelle et politique. Toutefois, la Bibliothèque d'indicateurs fournit, elle, les bases sur lesquelles s'appuyer pour répondre de manière concrète à cette question. Elle a été finalisée par le biais du travail du Groupe d'Experts en statistiques sur les réfugié.e.s et les déplacé.e.s internes (EGRIS) courant 2018.

L'EGRIS a été mis en place en 2016 suite à une décision de la 47^{ème} session de la Commission Statistique des Nations Unies, avec pour toile de fond un nombre toujours croissant de personnes déplacées de force dans le monde, ainsi que des pratiques mixtes en matière de statistiques sur les réfugiés et les personnes déplacées. Globalement, il vise à renforcer les systèmes statistiques nationaux (SSN) en vue d'intégrer les capacités statistiques sur les déplacements dans les processus de planification stratégique nationaux. Bien que principalement axé sur les systèmes statistiques nationaux, le travail de l'EGRIS est également pertinent pour les organisations des Nations Unies et les autres partenaires impliqués dans la production de statistiques sur les déplacements forcés.

Co-dirigé par l'institut norvégien de la statistique, le HCR et Eurostat, le mandat principal du Groupe d'Experts est d'élaborer « des recommandations sur les statistiques relatives aux réfugiés, afin de constituer un guide de référence pour les initiatives nationales et internationales sur les statistiques d'asile. » La Commission Statistique de l'ONU a ensuite demandé à l'EGRIS « d'inclure les personnes déplacées dans ses travaux » et un sous-groupe spécifique sur les statistiques relatives aux personnes déplacées a donc été créé. En 2017, ce sous-groupe a rédigé un rapport technique sur les statistiques relatives aux personnes déplacées. Un travail d'harmonisation entre ce document et la Bibliothèque d'indicateurs des solutions durables a été effectué, en particulier concernant les statistiques sur les caractéristiques des personnes déplacées.

Ce rapport technique, ainsi que les Recommandations internationales sur les statistiques relatives aux réfugiés, ont été officiellement soumis pour adoption lors de la 49^{ème} session de la Commission Statistique de l'ONU de mars 2018. Ces deux documents et leurs propositions pour l'avenir ont été accueillis favorablement par les états membres et ont reçu l'aval de la Commission.

Un cadre statistique pour les personnes déplacées

Le rapport technique sur les statistiques relatives aux personnes déplacées examine les pratiques actuelles et élabore une première série de recommandations pour améliorer les statistiques officielles sur les personnes déplacées. Il s'agit notamment de s'attacher aux points suivants :

- **le cadre légal :** examiner en premier lieu les Principes directeurs relatifs au déplacement des personnes à l'intérieur de leur propre pays ;
- **les définitions statistiques :** mettre sur pied les éléments-clés d'une définition et identifier les éléments qui restent à clarifier ;
- **mesurer les chiffres relatifs aux personnes déplacées :** examiner les avantages et les inconvénients des différentes sources de données et méthodes de collecte ;
- **mesurer les caractéristiques des personnes déplacées :** en s'appuyant principalement sur les huit critères du Cadre de l'IASC ;
- **systèmes de coordination :** principalement à l'échelon national mais en prenant également en compte la coopération internationale.

Les recommandations initiales de ce rapport ont servi de base à l'élaboration des Recommandations internationales sur les statistiques relatives aux personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays (en 2018-2019). Sur la base de la définition du déplacement interne fournie par les Principes directeurs et de la définition des solutions durables du Cadre de l'IASC et de la Bibliothèque d'indicateurs des solutions durables, un cadre statistique global et approuvé internationalement sur le déplacement interne sera élaboré. Il comportera une définition statistique de la fin des déplacements.

CHAPITRE 3

Ce chapitre présente le processus de mise en œuvre d'une analyse des solutions durables au moyen de la Bibliothèque d'indicateurs et outils associés. Il est important d'avoir à l'esprit qu'une analyse des solutions durables n'est pas un exercice ponctuel, mais un processus continu qui vise à guider la prise de décision lors des différentes phases de la crise de déplacement.



Comment mettre en œuvre une analyse des solutions durables ?

L'analyse des solutions durables se décompose en cinq étapes :

- s'accorder sur le besoin d'une analyse des solutions durables ;
- concevoir un plan d'analyse contextualisé ;
- collationner les données pertinentes par le biais de méthodes mixtes ;
- réaliser une analyse intégrée et exhaustive et déterminer quelles sont les actions prioritaires.

Une analyse des solutions durables, quelle que soit la phase de la crise de déplacement durant laquelle elle est menée, doit respecter deux principes essentiels : se faire selon un processus collaboratif et impliquer à la fois les communautés déplacées et les communautés indirectement affectées par le déplacement.

Les principes qui sous-tendent une analyse des solutions durables

Le processus de mise en œuvre d'une analyse des solutions durables, tout comme son contenu, doivent être conformes à l'esprit du Cadre de l'IASC. Bien que la Bibliothèque n'intègre pas d'indicateurs de processus ou d'activités pour l'évaluation de la conformité de l'analyse avec le Cadre, ce guide se doit d'insister sur l'importance d'adopter une approche de principe pour l'analyse des solutions durables, c'est-à-dire une approche qui intègre les principes transversaux de collaboration et d'implication des communautés affectées par le déplacement. Ces deux principes se recoupent mais seront ici abordés dans des sections séparées afin de souligner leur importance dans le processus.

Un processus collaboratif

Les réponses au déplacement orientées vers les solutions durables nécessitent la participation volontaire d'un large éventail de parties prenantes aux domaines d'expertise, capacités, moyens et potentielles ressources variés. D'autre part, elles nécessitent une analyse de la situation exhaustive et largement partagée afin de cibler le plus efficacement possible les interventions à mener

et de veiller à la complémentarité des acteurs²⁷. Mais, dans les faits, une analyse partagée par l'ensemble des acteurs gouvernementaux, humanitaires, du développement et de la consolidation de la paix et qui serait le fruit d'une véritable collaboration à chaque phase du processus est peu courante. La conséquence en est souvent que l'analyse produite échoue à la fois à répondre aux différents besoins d'information des acteurs et à contribuer à l'émergence d'un accord fondé sur des priorités communes. L'intégration des communautés déplacées en tant que parties prenantes à part entière est, elle, encore plus rare.

Conduire un processus inclusif et qui réussit à associer les différentes logiques qui sous-tendent la participation des partenaires les plus importants se révèle souvent chronophage et émaillé de défis à relever. Malgré cela, la confiance et l'appropriation générées par le processus de collaboration permettent d'accroître l'impact, l'utilisation et la pertinence des résultats.²⁸ Les avantages de la collaboration vont au-delà de la phase d'analyse et favorisent la planification d'actions conjointes pour les solutions durables. Un processus collaboratif aboutit parfois aussi à des bénéfices très concrets, comme une mise en commun des ressources pour la collecte et l'analyse de donnée, ou une diminution de la lassitude des communautés déplacées interviewées.

27 ↪

Par exemple, l'initiative New Way of Working – Nouvelle Manière de Travailler – vise à faire tomber les barrières qui entravent inutilement la collaboration entre les gouvernements, les organisations non-gouvernementales, les acteurs humanitaires et du développement et le secteur privé pour encourager un travail vers des solutions collectives

28 ↪

«Défis conceptuels et solutions pratiques dans les situations de déplacement interne», Baal, Beyani and Caterina (2016), Revue Migrations Forcées, Numéro 52.

Mais surtout, une analyse des solutions durables à laquelle autorités gouvernementales, société civile et acteurs de l'humanitaire et du développement participent conjointement est beaucoup plus transparente, ce qui engendre une plus grande confiance dans les résultats produits. Le profilage, qui est intrinsèquement axé sur des processus de collecte de données collaboratifs, constitue à cet égard un outil particulièrement bien adapté à la production des éléments factuels requis pour une analyse des solutions durables (voir Encadré 3)²⁹.

ENCADRÉ 3 : LE PROFILAGE DES SITUATIONS DE DÉPLACEMENT

Lorsqu'il est réalisé correctement, le profilage des situations de déplacement est particulièrement bien adapté à la production d'analyses des solutions durables efficaces.

Le profilage est un processus collaboratif qui consiste à rassembler les données existantes et à collecter de nouvelles données sur les communautés déplacées et les communautés affectées par le déplacement. Cela permet de plaider en leur faveur, faciliter leur protection et leur assistance, et au bout du compte, de contribuer à trouver une solution au déplacement. Ce processus encourage activement la participation des parties prenantes locales, nationales et internationales pertinentes à mener un processus commun de collecte de données ; en amenant les différents partenaires à travailler ensemble, il vise à s'assurer que les résultats seront largement approuvés et utilisés au maximum de leur potentiel.

Les processus de profilage s'appuient sur un profil démographique de base des populations déplacées désagrégé par localisation, sexe, âge et rapport à la diversité. Il se combine à une analyse holistique de leurs moyens et capacités et de leurs besoins et stratégies d'adaptation. Des méthodes de collecte de données qualitatives et quantitatives sont généralement associées pour atteindre les objectifs fixés conjointement à l'échelle locale. Par le biais d'une analyse comparative, les processus de profilage visent également à appréhender les réalités des populations déplacées et non déplacées. L'objectif est d'identifier les difficultés liées spécifiquement au déplacement, tout en soutenant la planification des réponses pour les populations affectées par le déplacement dans leur ensemble. Parce qu'ils sont réalisés et mis en œuvre localement, les processus de profilage permettent, en plus d'une compréhension accrue de la situation de déplacement, d'aboutir à un accroissement des capacités locales et à l'élaboration de processus de travail collaboratifs.

29 –

Voir le document *Guidance on Profiling Internally Displaced Persons* (NRC-IDMC and OCHA, 2010, consultable ici : <https://www.jips.org/jips-publication/guidance-profiling-idps-2008/>) Ce guide souligne l'importance d'un processus de profilage collaboratif pour soutenir des solutions durables aux déplacements internes, dont il est également question dans Chemaly, Baal and Jacobsen: *Forced Displacement: Go Figure! Shaking the Box of Profiling IDP Situations*, JIPS and Feinstein International Center (2016). Pour plus d'informations sur les processus de profilage et les outils et conseils associés, allez jeter un œil au JET : <https://jet.jips.org/>. Le Joint IDP Profiling Service (JIPS) (voir www.jips.org) est un service inter-agences qui apporte un soutien aux gouvernements aux niveaux local et national et aux partenaires humanitaires et du développement dans le profilage des situations de déplacement.

L'implication des communautés affectées par le déplacement

Les personnes déplacées font partie des utilisateurs les plus importants d'une analyse des solutions durables. L'importance de la participation des communautés déplacées à la planification et à l'organisation des solutions durables est fortement soulignée par le Cadre de l'IASC et constitue un principe de base du processus d'analyse. En plus de fournir les données sur leur situation, les personnes déplacées et les autres communautés affectées par le déplacement devraient être en mesure de prendre part à chacune des étapes de l'analyse des solutions durables, qui vont de l'élaboration du cadre de l'analyse sur la base de leurs priorités jusqu'à l'interprétation des résultats. Leur participation est d'autant plus pertinente que les personnes déplacées et les autres communautés affectées par le déplacement connaissent et comprennent le contexte local. À ce titre, elles doivent être considérées comme des partenaires et des agents ayant toutes les capacités et compétences pour contribuer activement à leur propre relèvement, aux prises de décision et à la création des éléments factuels pour l'analyse des solutions durables.

Obtenir la participation des communautés peut parfois s'avérer difficile³⁰, mais leur implication demeure essentielle à la mise en œuvre d'un processus en accord avec les Principes Directeurs et le Cadre de l'IASC. Celle-ci ne doit donc pas être considérée comme une simple formalité. L'encadré 4 présente quelques considérations clés³¹ concernant l'implication des communautés à une collecte de données et à des processus d'analyse collaboratifs. La participation des personnes déplacées et des communautés affectées par le déplacement aux différentes étapes d'une analyse des solutions durables va permettre d'accroître la pertinence des résultats :

- en contribuant à l'identification d'indicateurs en accord avec leurs priorités et en veillant à ce que les thématiques les plus pertinentes soient bien abordés;

- en donnant des indications concernant les décisions les plus importantes à prendre au cours du processus, comme par ex. sur la manière de construire une approche éthique et sur-mesure capable d'explorer certains des aspects émotionnels complexes de la vulnérabilité, tout en veillant à respecter les principes de la sensibilité au conflit et le principe de ne pas nuire;
- en apportant des compléments à l'analyse du contexte dans son ensemble qui permettront de s'assurer que l'exploration du contexte est directement reliée à la manière dont les personnes déplacées elles-mêmes sont affectées par celui-ci. Cela est particulièrement important pour l'exploration des relations entre les communautés et de la cohésion sociale, de l'adéquation et de la qualité des services, et pour l'environnement bâti et l'analyse du conflit;
- en s'assurant que les éléments produits reflètent la diversité des personnes déplacées et des communautés, et particulièrement en ce qui concerne les personnes les plus vulnérables, sous-représentées et difficiles à atteindre;
- en s'assurant que les populations affectées acquièrent une compréhension meilleure de leur situation grâce au profilage et sont en mesure d'utiliser les résultats de l'analyse pour planifier leur avenir et prendre des décisions;
- en améliorant l'utilisation des résultats et en veillant à ce qu'ils reflètent les perceptions et le vécu des communautés déplacées, notamment à ce qu'ils soient approuvés et validés par les populations affectées elles-mêmes;
- en augmentant le degré de transparence et la prise de responsabilité, notamment en faisant grandir la confiance accordée aux processus de collecte de données et en renforçant la compréhension et le respect entre les communautés, les autorités concernées et les acteurs humanitaires et du développement.

La participation des communautés doit être considérée comme partie intégrale du processus plutôt que comme un objectif à part. Elle devrait prendre des formes différentes en fonction des étapes du processus ou du contexte. Le degré d'implication des communautés peut être relativement faible, comme lors de consultations, ou plus conséquent, lorsqu'elles participent par ex. à

30 →
Rapport de la
Rapporteuse spéciale
sur les droits de
l'homme des personnes
déplacées dans leur
propre pays (A/72/202),
2017.

31 →
Élaboré par JIPS
sur la base d'une
étude des pratiques
principales de diverses
organisations,
notamment BCAH, le
HCR et, le CICR et de
consultations avec des
professionnels et des
experts en politiques et
en protection.

l'établissement de priorités conjointes sur la base des résultats³². Pour permettre aux personnes déplacées de choisir de manière volontaire et éclairée parmi différentes options de solutions durables, une analyse des possibles implications de chacune d'entre elles doit être mise à leur disposition. Sur la base de ces informations, les personnes déplacées devraient ensuite être intégrées à l'élaboration des recommandations pour l'avenir³³. Seule une communication qui va dans les deux sens rendra vraiment possible une véritable participation des communautés au processus d'analyse des solutions durables.

ENCADRE 4 : ÉLÉMENTS À PRENDRE EN CONSIDÉRATION DANS LE CADRE DE L'IMPLICATION DES PERSONNES DÉPLACÉES ET DES COMMUNAUTÉS AFFECTÉES PAR LE DÉPLACEMENT À LA COLLECTE DE DONNÉES ET AUX PROCESSUS D'ANALYSE

Responsabilité et transparence : Toute implication des populations affectées doit s'assurer que les populations ont clairement identifié les raisons du processus, le type de données qui seront collectées, leur utilisation envisagée et les acteurs qui y participent. Cela implique de faire preuve de sensibilité et de transparence dans la gestion des attentes qui émergent et, dans certains cas, de consacrer du temps et de l'énergie à rétablir un climat de confiance vis-à-vis des processus de collecte de données et/ou des acteurs impliqués avant de lancer le processus d'analyse.

Sensibilité au conflit et principe de ne pas nuire : Une analyse des solutions durables doit être sensible aux impacts possibles du processus sur les populations qu'elle souhaite impliquer. Il faut pour cela tenir compte des potentielles causes profondes du déplacement, des subtilités

culturelles et sociétales du contexte, de la dynamique des communautés et de l'ensemble des risques liés à la protection. Une réflexion éthique en profondeur est nécessaire à une évaluation prudente des risques et bénéfices susceptibles d'être associés à la collecte de données, à l'analyse et à leur diffusion.

L'analyse doit être centrée sur les personnes et inclusive : Une analyse des solutions durables doit être sensible aux différences rattachées à la diversité de la population affectée et veiller à l'inclusion des groupes marginalisés ou plus difficiles à atteindre. Cela peut nécessiter de concevoir des outils de communication adaptés, de mettre en place des canaux de communication qui permettent à tous de s'exprimer ou d'élaborer des stratégies différentes pour atteindre les différents publics.

Professionalisme et rigueur : la collaboration avec les communautés nécessite des compétences spécifiques, notamment en matière de facilitation et de résolution de conflits, ainsi que des mécanismes capables de saisir, traiter et diffuser les données collectées dans un format qui est utile aux communautés et qu'elles peuvent exploiter.

Apprentissage continu : La collaboration avec les communautés doit faire l'objet d'une planification minutieuse, mais également d'une évaluation et d'un suivi à mêmes d'encourager largement cette manière de travailler, la diffusion des bonnes pratiques, le principe de ne pas nuire et la promotion de données de meilleure qualité. Cela implique de mettre en place des mécanismes permettant de saisir systématiquement les enseignements qui émergent du processus et de les incorporer dans des supports de formation et d'orientation pertinents.

32 →

Voir le Spectrum Degré d'engagement du public de AIP2 Canada disponible à : <https://aip2canada.ca/valeursetethiques/>.

33 →

Sur la conduite de consultations communautaires dans le cadre de processus de solutions durables, se référer à : Durable Solutions in Practice, Global Cluster for Early Recovery (2017).

Les cinq étapes d'une analyse des solutions durables

L'analyse des solutions durables est un processus itératif qui va contribuer à l'élaboration des interventions tout au long de la crise de déplacement. Ce processus se décompose en cinq étapes qui doivent toutes être minutieusement planifiées et mises en œuvre collectivement (voir Figure 4). Généralement, elles peuvent avoir lieu à différents stades de la crise de déplacement et de la trajectoire vers des solutions durables.

Étape 1

Se mettre d'accord sur le besoin d'une analyse

Le soutien aux solutions durables n'est jamais mis en place trop tôt³⁴ et tous les éléments factuels susceptibles de guider les interventions à mener seront donc pertinents dès le tout début de la crise de déplacement. L'action humanitaire doit, au départ de toute opération, avoir pour objectif les solutions durables, et l'implication précoce des acteurs du développement est essentielle à l'élaboration d'une planification efficace. Pour veiller à ce que l'analyse recueille l'adhésion de l'ensemble des acteurs importants et que ceux-ci l'utilisent, la décision d'entreprendre une analyse des solutions durables doit être prise collaborativement, et le processus doit être conçu de manière à répondre conjointement aux différents besoins en données des partenaires impliqués.

La décision d'entreprendre une analyse des solutions durables peut être prise à différents stades de la trajectoire du déplacement (voir Figure 5), comme :

- **Au commencement de la crise de déplacement :** Il y a de nombreux avantages à préconiser une analyse des solutions durables dès le début d'une crise de déplacement. Par exemple, l'analyse va aboutir à la création d'une base de référence qui permettra de mesurer la progression vers des solutions durables. Elle permet aussi d'inscrire la réponse à la crise dans une trajectoire qui anticipe les solutions durables, et qui, par conséquent, ne se contente de répondre aux besoins d'aide et de protection mais vise également à s'attaquer aux causes sous-jacentes des vulnérabilités et des discriminations.
- **Lorsque la crise de déplacement change :** la survenue de changements significatifs, comme la signature d'un accord de paix ou l'arrivée d'une nouvelle vague de déplacé.es causée par des inondations récentes, peut nécessiter une réévaluation de la situation et un réajustement de la planification et des actions. Pour évaluer l'efficacité des interventions menées jusqu'alors, une analyse longitudinale pourra, en complément, être d'être d'une grande utilité.
- **Quand la compréhension de la crise ne fait pas consensus :** Même si de nombreuses données sur le déplacement sont disponibles, un désaccord sur leur interprétation peut les rendre inexploitable. En outre, dans de nombreux contextes, des données en provenance de différentes sources sont produites à partir de méthodes qui ne sont pas compatibles, ce qui rend difficile leur regroupement en une seule analyse intégrée. Une analyse des solutions durables qui s'effectue au travers d'un processus collaboratif peut aider à sortir des impasses engendrées par des lectures contradictoires de la situation de déplacement.
- **Lorsque des données sont nécessaires pour un processus spécifique :** Pour qu'une politique sur le déplacement interne ou qu'une stratégie sur les solutions durables soient pleinement adaptées au contexte, il faut qu'elles soient étayées par des éléments factuels adéquats. De la même manière, avant de planifier des programmes spécifiques, par ex. pour aider les personnes déplacées qui le souhaitent à retourner dans leur lieu d'origine, il faudra procéder à une analyse exhaustive des solutions durables. Cela permettra de s'assurer que l'intervention planifiée est basée sur les priorités des personnes déplacées et aussi de comprendre quelles sont leurs difficultés, besoins, compétences, capacités et moyens spécifiques.

Le champ précis de l'analyse des solutions durables peut varier en fonction des objectifs et du moment où elle est menée (par ex. elle peut prendre la forme d'une analyse de la situation de déplacement à l'échelle nationale au début de la crise afin d'élaborer un plan d'aide et de protection global, puis celle d'une analyse de zone urbaine plus granulaire pour fournir les informations nécessaires à l'incorporation des solutions durables dans la planification urbaine). Lorsque l'analyse est effectuée à plusieurs reprises, certaines des étapes seront conçues sur la base des résultats obtenus précédemment. En outre, le type d'informations qu'il sera possible de collecter ne sera pas le même selon qu'il s'agisse d'une situation d'extrême urgence ou d'une situation de déplacement prolongé. Néanmoins, l'utilisation des indicateurs standardisés de la bibliothèque permettra un suivi dans le temps des progrès (ou des régressions) et aussi d'identifier les enjeux, zones ou groupes de population qui sont prioritaires et nécessitent des interventions spécifiques.

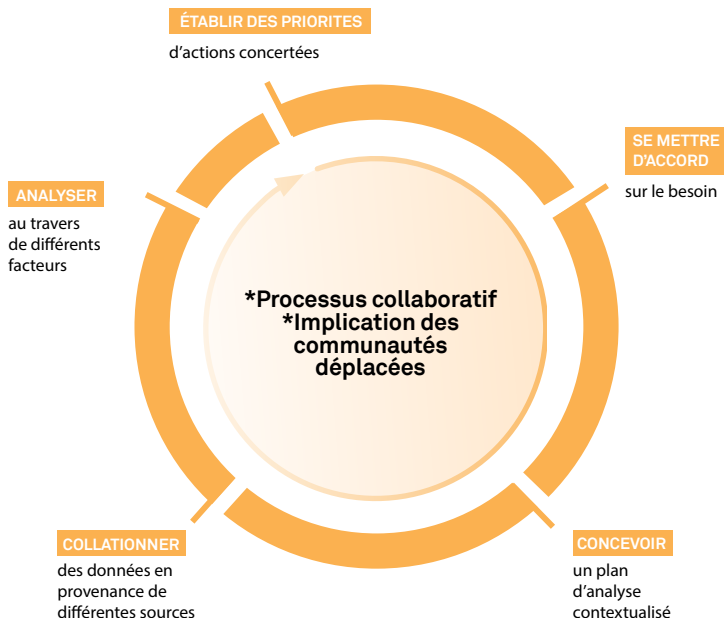


Figure 4. Le processus d'analyse des solutions durables

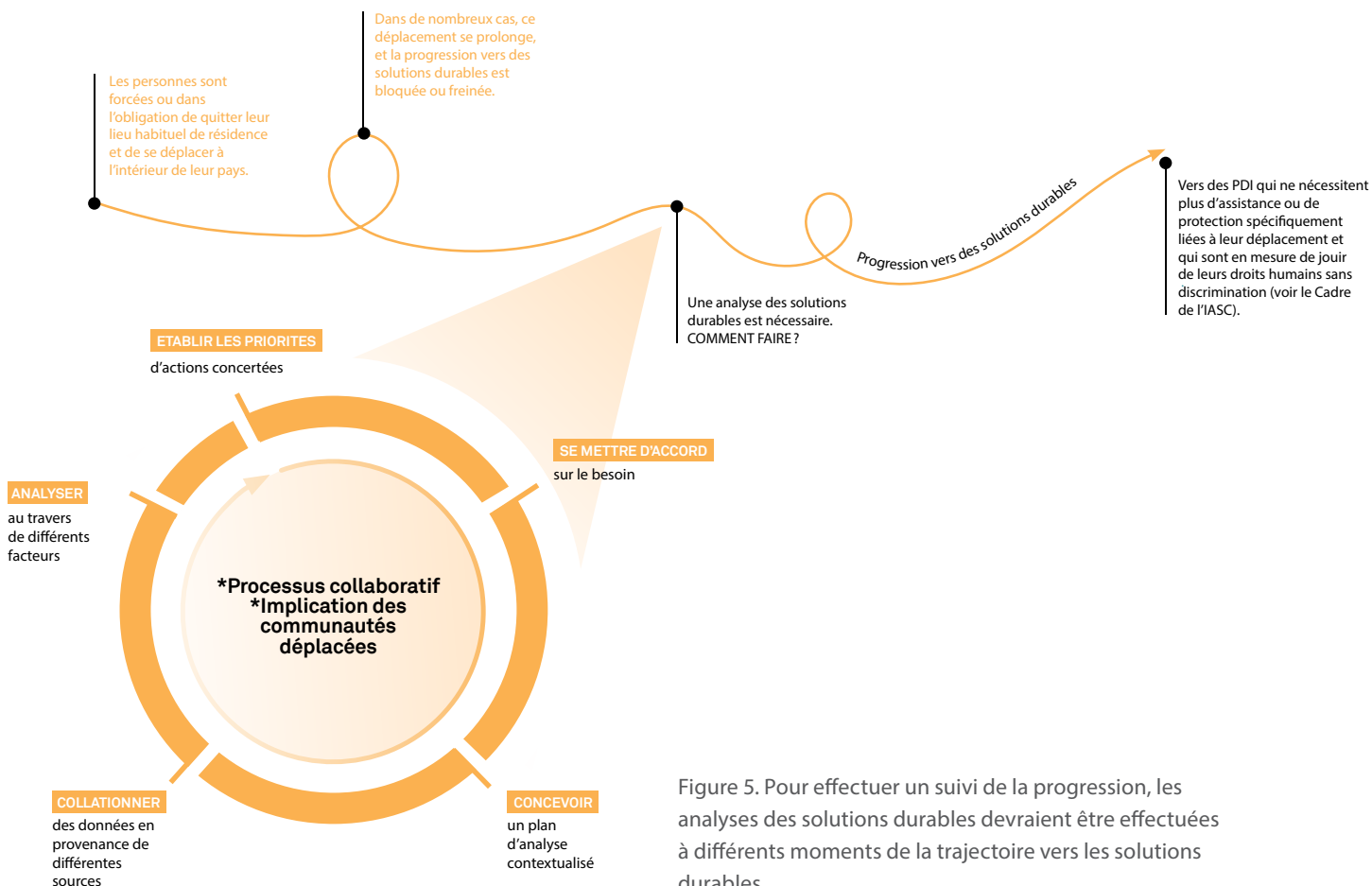


Figure 5. Pour effectuer un suivi de la progression, les analyses des solutions durables devraient être effectuées à différents moments de la trajectoire vers les solutions durables.

Étape 2

Concevoir un plan d'analyse contextualisé

De nombreux facteurs vont influencer sur les conditions nécessaires à la concrétisation des solutions durables. Ces facteurs sont à la fois sociaux, politiques et légaux mais également fonction des priorités des communautés déplacées elles-mêmes. La Bibliothèque d'indicateurs propose des indicateurs standardisés pour mesurer chacun des critères de l'IASC et permet l'identification des obstacles spécifiques qui entravent leur concrétisation pour chaque contexte.

Comme indiqué au [Chapitre 2](#) de ce guide, pour une analyse complète, il faudra intégrer les trois éléments-clés suivants du cadre analytique des solutions durables :

- Des **indicateurs démographiques** pertinents, y compris concernant l'historique du déplacement ([Module A de la Bibliothèque des indicateurs](#)) : avec au minimum une désagrégation par sexe, âge et localisation. En complément, des indicateurs relatifs aux caractéristiques de diversité, comme l'ethnicité ou lieu d'origine, devraient être intégrés sur la base d'une analyse prudente de leur pertinence au niveau macro et d'une prise en considération des principes de protection et du principe de ne pas nuire.
- **Les points de vue des personnes déplacées sur les solutions durables**, y compris concernant les lieux d'installation souhaités et projets pour l'avenir ([Module B de la Bibliothèque d'indicateurs](#)) : Cela permettra de s'assurer que le droit des personnes déplacées à poursuivre l'option d'installation de leur choix sera reflété par l'analyse et que leur choix servira de cadre à l'interprétation des résultats et à la hiérarchisation des actions ;
- Les indicateurs des **huit critères des solutions durables** ([Module C:1-8 de la Bibliothèque](#)) : Ils permettent de mesurer le degré auquel les solutions durables ont été atteintes pour chacun des huit critères établis par le Cadre de l'IASC.

Les intérêts et préoccupations légitimes des personnes déplacées et les spécificités du contexte sont les deux paramètres qui doivent guider le choix des indicateurs et leur hiérarchisation. Même s'il arrive que l'intégralité des critères des solutions durables et des indicateurs

associés soient pertinents pour un contexte, il n'est parfois pas possible de collecter des données pour chacun d'eux, et certains enjeux peuvent s'avérer plus prioritaires pour le contexte en question. C'est pour cela qu'il faudra souvent procéder à une sélection des indicateurs prioritaires dans le cadre d'un plan d'analyse spécifique au contexte.

Les discussions sur les indicateurs à sélectionner pour un plan d'analyse contextualisé devraient refléter le caractère global du Cadre de l'IASC, en veillant à ce que les huit critères de solutions durables soient représentés comme pertinents. Cela permettra de s'assurer qu'aucun des besoins ou problèmes rencontrés par les personnes déplacées en matière de droits humains ne soit, ex ante, exclus de l'analyse. Il est recommandé que la sélection des indicateurs s'effectue en gardant à l'esprit les éléments suivants :

- Afin de s'assurer que les indicateurs sélectionnés reflètent les **priorités des communautés déplacées**, les personnes déplacées doivent être consultées lors de la sélection des thèmes ou indicateurs les plus pertinents. Ces consultations doivent être menées indépendamment des discussions avec les autres partenaires, et les priorités exprimées par les personnes déplacées ne doivent pas être éclipsées par celles des autres acteurs. La conception d'une méthodologie pour ces consultations nécessite une connaissance détaillée de la manière dont les communautés déplacées sont structurées et dont les décisions sont prises. Cela permet de veiller à ce que les points de vue de tous les différents groupes de personnes qui les composent soient représentés comme il se doit³⁵.
- Les analyses des solutions durables doivent également répondre aux **besoins des différents partenaires qui œuvrent pour les solutions durables**. De plus, l'élaboration de plans spécifiques au contexte, il faudra mettre en place un processus de consultation inclusif regroupant les autorités à différents niveaux et les acteurs de l'humanitaire, du développement et de la consolidation de la paix. Dans les contextes où il n'existe pas de mécanisme global de coordination impliquant l'ensemble de ces acteurs, un travail complémentaire sera donc nécessaire afin d'éviter une approche fragmentée³⁶.

- Pour permettre un suivi comparatif des situations des populations déplacée et non déplacée, il est recommandé d'examiner la situation des personnes déplacées au moyen des indicateurs utilisés dans le cadre de la planification du développement national. L'Agenda 2030 pour le Développement Durable s'est engagé à ne laisser personne pour compte, y compris les personnes déplacées. Ainsi, les indicateurs du cadre des ODD qui se rapportent directement aux solutions durables sont clairement identifiés dans la Bibliothèque d'indicateurs. Si ces indicateurs sont également intégrés aux rapports nationaux sur les ODD, il est recommandé de les suivre aussi pour les populations déplacées, afin de permettre une analyse comparative des deux types de population³⁷.
- En effet, à moins que le suivi national des ODD ou d'autres statistiques officielles n'intègrent les personnes déplacées dans une mesure suffisante (se référer sur ce point à l'Encadré 2 sur le travail de l'EGRIS), l'utilisation, lors de la collecte des données sur les personnes déplacées, d'indicateurs compatibles avec les statistiques sur les

autres populations peut constituer le seul moyen de produire des statistiques comparables.

La figure 6 ci-dessous présente le processus collaboratif qui permet la sélection des indicateurs les plus pertinents, tel qu'il a été défini par le Groupe de pilotage technique de ce projet.

35 → Pour davantage d'orientations et d'outils concernant l'implication des communautés dans le cadre d'un processus de collecte de données collaboratif, se référer au JET: <https://jet.jips.org/>.

36 → Pour des recommandations sur la coordination des données sur le déplacement interne au travers du système de statistique national et en collaboration avec d'autres acteurs, se référer au rapport technique sur les statistiques relatives aux personnes déplacées: Pratiques actuelles et recommandations d'amélioration, Groupe d'experts en statistiques sur les réfugiés et les déplacés. Disponible ici: <https://unstats.un.org/unsd/statcom/49th-session/>

37 → Lorsqu'ils sont catégorisés en fonction des huit critères du Cadre de l'IASC, les indicateurs du Cadre des ODD correspondants concernent principalement les 3 critères suivants: niveau de vie suffisant, accès à l'emploi et aux moyens de subsistance et la sûreté et la sécurité à long terme. Le cadre des ODD va ainsi constituer un point de départ utile pour appréhender la situation des personnes déplacées par rapport à celle des populations non-déplacées mais, dans de nombreux contextes, il ne sera pas suffisant pour produire une analyse exhaustive.

Les huit critères d'une solution durable

1. Sûreté, sécurité et liberté de mouvement
2. Niveau de vie suffisant
3. Emplois et moyens de subsistance
4. Logements, terres et biens
5. Documents administratifs personnels et autres
6. Réunification familiale
7. Participation aux affaires publiques
8. Voies de recours efficaces

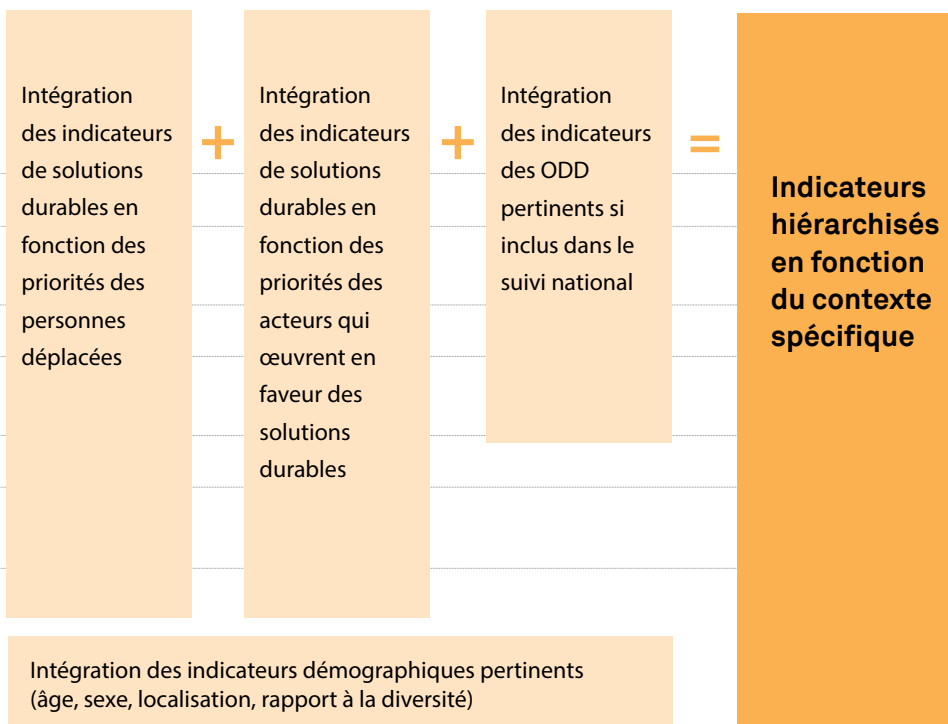


Figure 6. Le processus de sélection des indicateurs spécifiques au contexte, en utilisant la Bibliothèque d'indicateurs

Étape 3

Collationner des données pertinentes au moyen de méthodes mixtes

Les données qui se rapportent aux indicateurs sélectionnés peuvent provenir de sources de données existantes, et des données primaires ne devraient donc être collectées que si des manques existent. L'utilisation d'indicateurs standardisés à travers des sources de données différentes va permettre une interopérabilité et donc une analyse consolidée à partir de sources de données différentes. Les sources de données quantitatives qui peuvent être utilisées pour alimenter les indicateurs de la Bibliothèque comprennent, par ex., des enquêtes-ménage, des recensements, les enregistrements d'état civil, des données opérationnelles et des mégadonnées³⁸. Diverses approches peuvent être employées pour collecter les données pertinentes en utilisant ces sources, notamment des estimations³⁹, un suivi des mouvements⁴⁰ et des processus de profilage⁴¹.

Lorsque l'on combine, en plus des indicateurs eux-mêmes, des données provenant de différentes sources, les périodes et couvertures des collectes (par ex. la population-cible, la localisation géographique) doivent être compatibles. Il faut également prendre en compte le fait que, si aucun dispositif n'est prévu pour relier les données en provenance de sources existantes différentes, il ne sera pas possible de les analyser de manière transversale (par ex. pour analyser le lien entre sécurité alimentaire et sécurité foncière sur la base de deux sources de données différentes, une clé de liaison commune est nécessaire). La conduite d'un processus de profilage exhaustif qui va systématiquement combiner des données en provenance de sources différentes donnera accès à une compréhension en profondeur des interrelations entre les différents éléments qui composent une analyse des solutions durables. Des sources de données dont les champs sont plus ciblés et des intervalles de collecte plus fréquents vont permettre un suivi continu de la situation. Le [tableau 1](#) illustre la manière dont différentes approches peuvent utiliser les indicateurs de solutions durables. Pour analyser la progression vers des solutions durables dans le temps, ces diverses approches devront être combinées (par ex. en établissant une base de référence au moyen d'un processus de profilage et en s'accordant sur les domaines d'actions prioritaires, puis en élaborant un cadre de suivi

des priorités communes et en intégrant les indicateurs pertinents dans les systèmes de suivi continu et les évaluations des programmes).

Pour certains des thèmes, les indicateurs quantitatifs répertoriés dans la Bibliothèque devront être complétés par des données qualitatives pour aboutir à une analyse plus exhaustive. Il s'agit alors d'une approche par **méthodes mixtes** qui, dans le cadre d'une analyse des solutions durables, est recommandée pour veiller à ce que tous les thèmes pertinents soient abordés au travers des méthodes les plus appropriées ou d'une combinaison de celles-ci. Par exemple, les méthodes quantitatives ne sont souvent pas en mesure de pleinement saisir la discrimination et, par manque de moyens, une désagrégation suffisante n'est pas toujours possible, ce qui va nécessiter le recours à des méthodes qualitatives en complément. Les méthodes qualitatives peuvent également être utilisées pour s'assurer que la conception du cadre analytique et les outils utilisés pour collecter les données pour les indicateurs sont bien adaptés au contexte⁴².

38→

Pour approfondir la discussion autour de l'utilisation de différentes sources de données dans les contextes de déplacement interne, se référer au Rapport technique sur les statistiques relatives aux personnes déplacées: Pratiques actuelles et recommandations d'amélioration, Groupe d'experts en statistiques sur les réfugiés et les déplacés. Disponible ici: <https://unstats.un.org/unsd/statcom/49th-session/documents/BG-Item3m-IDPStat-E.pdf>.

39→

Dans la plupart des contextes de déplacement, il existe divers systèmes d'évaluation établis, qui fournissent des données pertinentes pour une analyse des solutions durables, comme l'Analyse de la sécurité alimentaire et de la vulnérabilité du PAM (voir: <http://vam.wfp.org/>) ou des évaluations des besoins multi-sectoriels comme MIRA (<https://www.humanitarianresponse.info/en/programme-cycle/space/document/multi-sector-initial-rapid-assessment-guidance-revision-july-2015>).

40→

Comme la Matrice de suivi des déplacements de l'OIM (voir: <http://www.globaldtm.info/>), qui est conçue pour saisir, traiter et diffuser les informations sur le déplacement, les mobilités et besoins des populations. En plus du suivi des mouvements et des flux la Matrice DTM collecte aussi fréquemment des données au travers d'enquêtes et des enregistrements.

41→

Voir Encadré 3 à la page 30 et la note de bas de page associée n°29.

42→

Parmi les ressources utiles sur l'utilité des méthodes qualitatives, on trouve l'Outil pour l'évaluation participative dans les opérations du HCR (2006) disponible ici: <https://www.unhcr.org/publications/legal/450e920e2/unhcr-tool-participatory-assessment-operations-part-introduction.html>; et le JIPS Essential Toolkit /La boîte des outils essentiels de JIPS (JET), disponible sur: <https://jet.jips.org/>.

TABLEAU 1. LA COMPLÉMENTARITÉ DES DIFFÉRENTES APPROCHES POSSIBLES POUR LA MISE EN OEUVRE D'UNE ANALYSE DES SOLUTIONS DURABLES

Approche	Que produit-elle ?	Comment utilise-t-elle les indicateurs de solutions durables ?
Processus de profilage	Un instantané ayant généralement des intervalles relativement longs et basé sur des objectifs et une étendue géographique précisément définis.	Permet l'élaboration d'un profil exhaustif de la population déplacée et fait apparaître les solutions que celle-ci privilégie. Un unique processus de profilage peut incorporer tous les indicateurs définis comme prioritaires, ce qui permet une analyse sur l'ensemble des différents critères.
Évaluation des programmes	Un instantané avec des intervalles moyens/ courts en fonction de l'utilisation envisagée des données.	En fonction de ce qui est recherché, utilise tous les indicateurs définis comme prioritaires qui permettent une analyse au travers de différents critères ou bien une sélection de critères axés sur des données thématiques plus détaillées.
Suivi des déplacements/ suivi situationnel	Une collecte de données continue ayant généralement une couverture géographique large.	Collecte des données sur une plus petite sélection d'indicateurs afin de fournir des informations en continu sur l'évolution de la situation.
Cadres de suivi et d'évaluation	Observation continue avec une périodicité variable en fonction du type d'intervention (par ex. construction d'une école communautaire vs. suivi d'un plan de développement national)	Sélectionne les indicateurs de progression qui sont pertinents à suivre par rapport aux interventions mises en place, comme concernant l'apport des services et l'assistance fournie.

Étape 4 Réaliser une analyse complète et intégrée

Une analyse des solutions durables doit adopter une approche holistique associant des indicateurs sur les huit critères et des indicateurs sur les préférences et priorités des personnes déplacées en matière d'options d'installation future, désagrégés par profil démographique. Les données doivent ensuite être interprétées au travers d'une analyse au plus large du contexte. Parce qu'elle combine tous ces éléments, une analyse des solutions durables permet d'examiner les solutions en profondeur, en s'assurant que l'accent ne soit pas seulement mis sur des domaines thématiques spécifiques (souvent sélectionnés en raison de l'expertise et des intérêts de l'acteur qui collecte de données) et que l'analyse suive une approche globale afin d'identifier les causes des problèmes et les manières d'y remédier durablement.

Ainsi, une analyse des solutions durables va au-delà d'une analyse des besoins et explore les causes sous-jacentes du déplacement et les vulnérabilités qui y sont

associées en identifiant les caractéristiques de la population et les circonstances qui participent le plus aux difficultés rencontrées par les personnes déplacées. De plus, une analyse des solutions durables aide à identifier ce qu'il est possible de mettre en œuvre immédiatement ou à plus long terme pour **atténuer les vulnérabilités des personnes déplacées et les aider à progresser sur le chemin de leurs solutions durables privilégiées**. Le [tableau 2](#) donne des exemples des questions auxquelles une analyse des solutions durables permet de répondre.

Pour être en mesure de saisir l'ensemble de ces différents aspects et de produire une analyse qui dépasse les divisions sectorielles de l'humanitaire et du développement, le processus d'analyse doit être collaboratif. Un processus d'analyse des solutions durables ne devrait pas seulement être réalisé par les acteurs qui œuvrent pour les solutions durables, mais devrait aussi impliquer les communautés affectées indirectement par le déplacement.

À quoi répond une analyse des solutions durables ?

Comment procéder ?

Dans quels domaines les personnes déplacées rencontrent-elles des difficultés spécifiques par rapport aux populations non déplacées et pourquoi ? Quelles sont les difficultés communes à toutes les populations ?

En réalisant une analyse comparative des populations déplacées et non déplacées au travers des indicateurs associés aux huit critères.

Existe-t-il des caractéristiques précises chez les personnes déplacées qui aggravent les difficultés qu'elles rencontrent pour surmonter les vulnérabilités liées au déplacement ?

En désagrégeant les indicateurs associés aux huit critères par profil démographique (c.à.d. par sexe, âge, localisation et d'autres caractéristiques de diversité pertinentes)

Quelles sont les points de vue et les préférences des personnes déplacées en matière de solutions durables et disposent-elles de compétences, moyens et capacités pour les atteindre ?

En effectuant une analyse des points de vue et préférences des personnes déplacées en matière de solutions durables (notamment au moyen d'une collecte de données qualitatives) combinée à une analyse des indicateurs associés aux huit critères par profil démographique (par ex. quelles sont les options favorisées par les différents groupes de personnes déplacées en fonction de leur sexe, âge, localisation actuelle, localisation d'origine, ou statut socio-économique ? Quels sont les facteurs qui influencent les prises de décision ? Quelles sont les compétences, moyens et capacités dont disposent les différents groupes de personnes déplacées et sur lesquels ils peuvent s'appuyer pour progresser vers des solutions durables ?)

Quelle est la faisabilité des options de solutions durables souhaitées par les personnes déplacées ? Que faut-il pour qu'elles soient viables ?

En effectuant une analyse de leurs préférences en conjonction avec les données du niveau macro en provenance de différentes localisations.

Étape 5 Hiérarchiser les actions

Le but d'une analyse des solutions durables est de fournir des éléments factuels convenus qui vont pouvoir contribuer à la conception des réponses au déplacement. L'analyse pourra ainsi contribuer au développement de politiques et de stratégies visant à promouvoir les solutions durables, à la conception de plans et de programmes d'action concrets, au suivi de l'impact des interventions et, éventuellement, au réajustement du déroulement des réponses conjointes, si nécessaire.

L'identification des actions prioritaires devrait être effectuée au travers d'un processus collaboratif mené conjointement par toutes les parties prenantes. L'implication, en tant que parties prenantes à part entière, des communautés déplacées et de celles indirectement affectées par le déplacement est essentielle et ne doit pas être considérée comme une simple formalité. Les solutions doivent être en effet basées sur leurs priorités et leur pouvoir de décision.



Une analyse des solutions durables permet également d'apporter aux personnes déplacées des éléments factuels sur lesquels elles peuvent s'appuyer pour prendre des décisions éclairées. Le Cadre de l'IASC et les Principes directeurs insistent tout deux sur le droit des personnes déplacées à participer pleinement à la planification et à la mise en œuvre des solutions durables.

Dans de nombreux contextes, et principalement pour des raisons politiques ou par rapport aux ressources et moyens disponibles, il n'est pas toujours possible d'apporter un soutien immédiat aux solutions privilégiées par les personnes déplacées. C'est particulièrement le cas vis-à-vis de l'option d'installation qu'elles préfèrent.

Mais le processus visant à atténuer les vulnérabilités liées au déplacement qui ont été identifiées par l'analyse au travers des huit critères ne doit pas pour autant, être mis à l'arrêt. Il faut continuer à œuvrer pour faire disparaître les obstacles qui empêchent les personnes

déplacées de jouir pleinement de leurs droits et à apporter l'aide et la protection nécessaires là où les besoins sont les plus critiques.

Dans le cadre de l'analyse du contexte au sens large, une évaluation de la faisabilité des différentes interventions prévues dans les champs de l'humanitaire, du développement, de la consolidation de la paix et des droits humains devrait être réalisée sur la base des besoins les plus pertinents ou des possibilités de solutions les plus prometteuses. Une analyse des solutions durables va également faire émerger les champs dans lesquels les priorités des personnes déplacées se rencontrent et ce qu'il est faisable de mettre en œuvre en matière de solutions durables (voir Figure 7). Une analyse des solutions durables réussie devrait ainsi permettre d'aboutir à un accord conjoint sur les actions prioritaires. Néanmoins, des actions de plaidoyer complémentaires peuvent s'avérer nécessaire à la création de conditions favorables à la convergence totale de ces deux aspects.

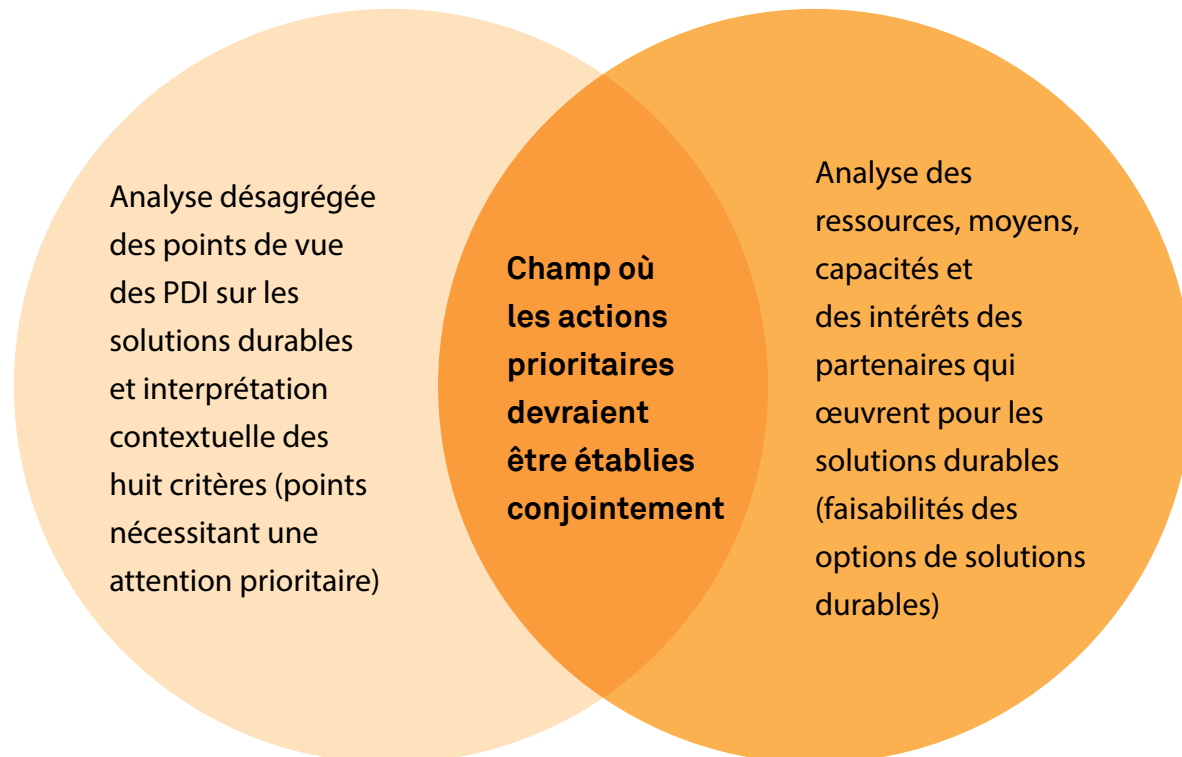
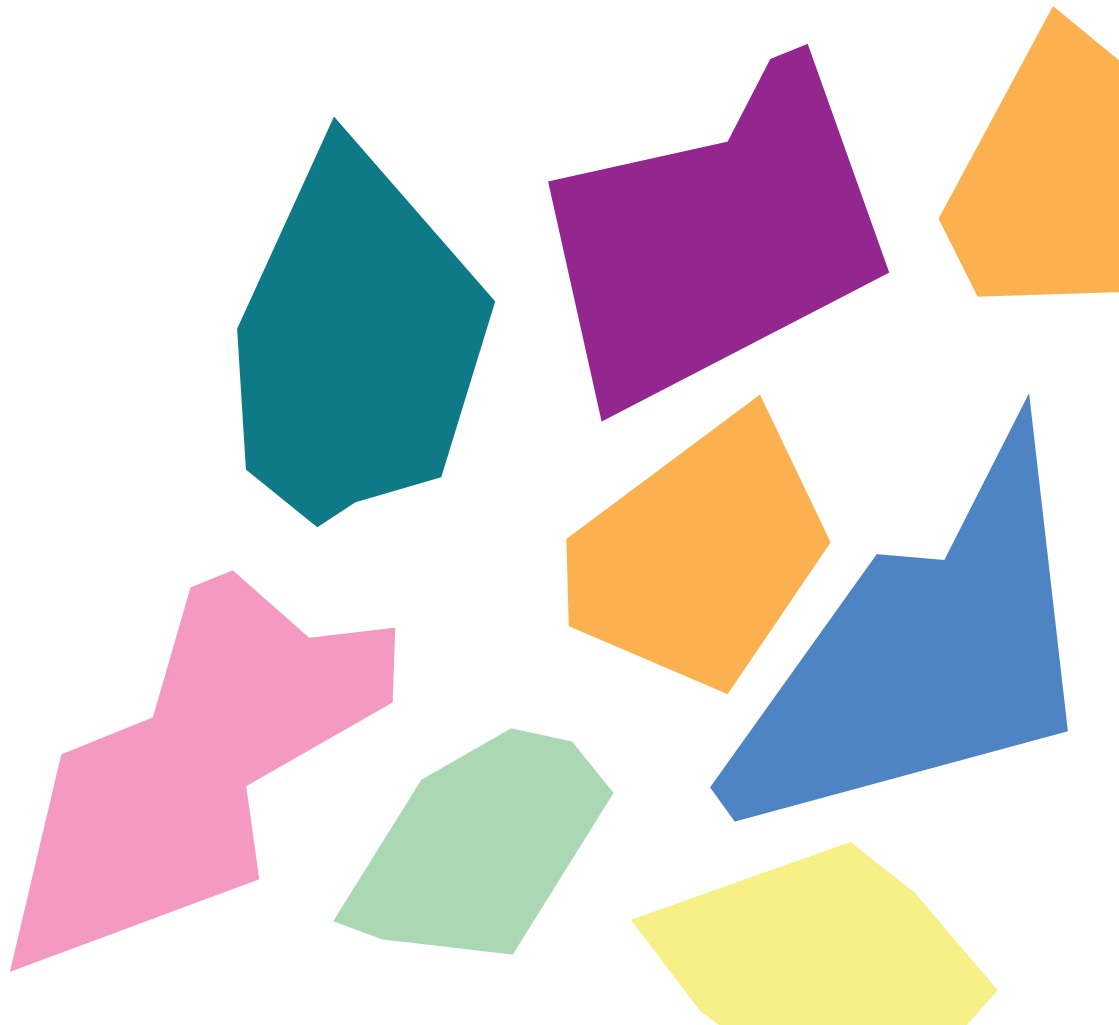


Figure 7. Identifier les solutions durables envisageables pour l'établissement de priorités conjointes

CHAPITRE 4

Ce chapitre présente la Bibliothèque d'indicateurs des solutions durables, qui comprend un jeu complet d'indicateurs convenus et conformes au Cadre de l'IASC sur les solutions durables, couplé à des orientations techniques concernant leur utilisation dans le cadre d'une analyse des solutions durables.





Collecte de données dans le camp de déplacé.e.s d'Abu Shouk à El Fasher (Nord Darfour, Soudan)

Les indicateurs sont organisés en modules et sur la base des indicateurs de population du cadre analytique: le Module A comprend les indicateurs démographiques de base, le Module B ceux relatifs aux projets d'avenir et aux préférences des personnes déplacées, et le Module C:1-8 est composé des indicateurs qui correspondent aux huit critères des solutions durables exposés dans le Cadre de l'IASC. Tous ces indicateurs devraient être utilisés dans le cadre d'une analyse comparative avec les populations non déplacées à l'échelle nationale ou locale. Le terme « population-cible » fait donc ici à la fois référence aux personnes déplacées et aux personnes non déplacées. La période de référence recommandée pour la majorité des indicateurs est de 12 mois, ou à compter du moment d'arrivée dans la localisation actuelle, si plus récent.

Les indicateurs qui permettent de mesurer la progression vers des solutions durables sont identifiés dans les tableaux. En complément, la Bibliothèque inclut un certain

nombre de statistiques qui peuvent servir à identifier les éléments qui facilitent la progression vers des solutions durables et ceux qui y font potentiellement obstacle. Les références des indicateurs des ODD correspondants sont également incluses.

La Bibliothèque est disponible en ligne ici:

www.inform-durablesolutions-idp.org/fr/. Des informations supplémentaires sur les indicateurs, comprenant des définitions et considérations techniques, sont disponibles dans la Bibliothèque d'indicateurs en ligne.

Bibliothèque d'indicateurs de solutions durables et considérations techniques

A. Données démographiques de base

Thème	Indicateur	Que faut-il prendre en considération ?
Données démographiques de base	Population-cible par sexe	<p>En quoi est-ce important pour les solutions durables ?</p> <p>Les indicateurs démographiques de base sont essentiels à la désagrégation du reste des indicateurs des solutions durables. Les données devraient être, a minima, désagrégées par sexe, âge et localisation. D'après le Manuel pour la protection des déplacés internes (Groupe de travail sectoriel global sur la protection, 2010), «les solutions durables sont inextricablement liées au rétablissement de la pleine jouissance des droits des personnes déplacées et, par conséquent, elles s'appuient à la fois sur les familles et sur les individus; ainsi, pour déterminer si une solution durable a été atteinte par un individu, il faudra effectuer une analyse au niveau individuel.»</p> <p>Dans la plupart des contextes de déplacement, il est très important d'intégrer des critères additionnels de diversité (par ex. ethnicité, langue ou lieu d'origine) pour comprendre les différences qui existent au sein de la population déplacée et les potentiels obstacles et opportunités sous-jacents à la progression vers les solutions durables.</p> <p>Une analyse du déplacement, et éventuellement des déplacements antérieurs, est importante pour obtenir une vue d'ensemble de la situation de déplacement et pour saisir des éléments tels que la fluidité des mouvements de population et les causes du déplacement. La compréhension de ces dynamiques va contribuer à éclairer l'analyse des vulnérabilités, capacités et moyens et de la mobilité en tant que stratégie d'adaptation. Elle constitue également la base de l'identification des personnes déplacées dans la collecte de données (pour en savoir plus sur les pratiques recommandées pour opérationnaliser le concept de déplacement interne, voir le rapport technique sur les statistiques relatives aux personnes déplacées: pratiques existantes et recommandations pour les améliorer, Groupe d'Experts en statistiques sur les réfugiés et les déplacés internes, 2018).</p> <p>Comment utiliser ces informations ?</p> <p>Le choix des critères additionnels de diversité les plus pertinents à utiliser pour la désagrégation dépend du contexte. La Bibliothèque d'indicateurs en ligne fournit des recommandations sur l'unité de mesure proposée (individu ou ménage) mais cette décision devrait toujours se fonder sur une analyse en bonne et due forme des potentiel/les données/sujets sensibles et de la protection nécessaire aux populations concernées. Par ex. dans quelle mesure cette analyse est-elle susceptible de mettre en lumière des causes sous-jacentes majeures du déplacement et quels sont les risques qu'elle exacerbe les tensions qui existent entre les différents groupes ?</p> <p>Même s'il est admis que, pour des raisons opérationnelles, les données sur les personnes déplacées soient collectées au niveau du ménage voire de la communauté, conformément au cadre statistique proposé par le Groupe d'Experts en statistiques sur les réfugiés et les déplacés internes, l'identification des personnes déplacées à des fins d'évaluation statistique devrait idéalement avoir lieu au niveau individuel. Cela est également cohérent avec la nécessité de mesurer l'accession aux droits individuels et d'identifier les spécificités liées, par ex., à l'âge ou au sexe.</p> <p>L'historique du déplacement devrait également être examiné sur la base des raisons du déplacement initial et de la période où il a eu lieu, ainsi que les autres déplacements qui ont eu lieu depuis. Ces mouvements ne doivent pas être confondus avec des accessions à des solutions durables, puisqu'une personne déplacée peut être revenue à son lieu d'origine mais continuer à être confrontée à des vulnérabilités liées au déplacement; ou bien s'être intégrée de manière durable ailleurs, même si le retour à son lieu d'origine était l'option d'installation qu'elle aurait souhaitée.</p>
	Population-cible par âge	
	Population-cible par localisation géographique actuelle	
	Population-cible par ethnicité (spécifique au contexte)	
	Population-cible par nationalité (spécifique au contexte)	
	Population-cible par religion (spécifique au contexte)	
	Population-cible par langue (spécifique au contexte)	
	Population-cible de plus de 15 ans par taux d'alphabétisation / Indicateur de l'ODD 4.6.1 (a)	
	Population-cible de plus de 18 ans par niveau d'études le plus élevé atteint/ Indicateur de l'ODD 4.1.2	
	Population-cible ayant un ou des handicaps	
	Population-cible par sexe de la/du chef.fe de ménage	
	Population-cible par âge de la/du chef.fe de ménage	
	Population-cible par taux de dépendance liée à l'âge	
	Population-cible par taille moyenne des ménages	
Historique du déplacement et de la migration	Population-cible par date du déplacement initial	
	Population-cible par lieu d'installation initial	
	Population-cible par cause(s) principale(s) du déplacement	
	Populations-cible par nombre de déplacements qui ont suivi le lieu d'installation initial	
	Population-cible par raison principale du départ du lieu d'installation initial	
	Population-cible par raison principale à l'origine du choix du lieu d'installation actuel	
Population-cible par temps moyen passé dans la localisation actuelle		

Discriminations

Population-cible rapportant s'être sentie personnellement discriminée ou harcelée au cours des 12 derniers mois précédents sur la base de discriminations interdites par le droit international des droits de l'homme /

Indicateur de l'ODD 10.3.1 & 16.b.1

Population-cible rapportant s'être sentie personnellement discriminée ou harcelée au cours des derniers 12 mois en raison de son statut de déplacé.e

En quoi est-ce important pour les solutions durables ?

L'analyse des discriminations liées au déplacement fait intégralement partie de l'analyse des solutions durables et de la définition même du terme par le Cadre de l'IASC. Dans de nombreux contextes, il peut être compliqué de déterminer si la discrimination rencontrée par les personnes est fondamentalement liée à leur déplacement ou à une autre caractéristique. S'il faut bien sûr se préoccuper des discriminations liées à des raisons autres que le déplacement, il est primordial d'appréhender les discriminations qui y sont, en revanche, liées afin d'identifier les moyens pour y remédier dans le cadre d'un soutien global aux solutions durables.

Comment utiliser ces informations ?

Obtenir des données fiables sur les discriminations comporte de nombreuses difficultés, d'une part parce qu'il s'agit d'un sujet sensible mais aussi parce que les pratiques discriminatoires ne sont souvent pas visibles. La Bibliothèque aborde donc cette problématique à la fois au travers d'indicateurs directs sur les discriminations perçues et par le biais d'une analyse comparative sur l'accès effectif aux droits selon l'ensemble des huit critères de solutions durables. Les indicateurs directs sur les discriminations perçues sont composés: de l'indicateur de l'ODD sur les discriminations autodéclarées, ce qui permet une analyse comparée avec les populations locales dans les contextes où cet indicateur est rapporté et d'un indicateur spécifiquement dédié aux discriminations perçues en raison du déplacement. Pour une analyse plus efficace, ces deux indicateurs sont analysés ensemble et croisés avec les indicateurs de la Bibliothèque qui concernent l'accès des différents groupes à leurs droits.

Une approche par enquête n'est pas suffisante pour réaliser une analyse des expériences de discrimination, et celle-ci doit donc être complétée par des données qualitatives qui permettent davantage d'échanges avec les répondant.e.s, notamment pour s'assurer que le sujet est bien compris et pour déterminer s'il serait pertinent de poser des questions plus ciblées lors de la collecte des données quantitatives.

Une analyse des discriminations devrait aussi être complétée par une analyse du contexte autour de la législation, des politiques et pratiques existantes susceptibles de contribuer à la discrimination envers les personnes déplacées ou, à l'inverse, à l'avancement de leurs droits, ainsi que des attitudes et perceptions intercommunautaires.

B. Préférences et projets pour l'avenir

Thème

Indicateur

Que faut-il prendre en considération ?

Lieu d'installation souhaité

Population-cible par localisation d'installation souhaitée pour l'avenir (localisation actuelle, ailleurs dans le pays, ou lieu d'origine)

Population-cible se sentant libre de poursuivre son option d'installation privilégiée

Population-cible par obstacle(s) principal. aux à leur option d'installation privilégiée

En quoi est-ce important pour les solutions durables ?

Ce module vise à appréhender les préférences des personnes déplacées concernant leur lieu d'installation future et notamment les principaux obstacles qu'elles rencontrent pour y parvenir, les facteurs et conditions qui leur sont nécessaires pour ce faire et leurs éventuels plans concrets pour réussir à s'intégrer localement, revenir dans leur lieu d'origine ou s'installer ailleurs.

Conformément aux principes exposés dans le Cadre de l'IASC, les préférences des personnes déplacées en matière de solutions durables doivent faire intégralement partie d'une analyse des solutions durables. Les préférences des personnes déplacées ne se limitent pas à leurs options d'installation privilégiées telles qu'elles sont explorées dans ce module. Mais comprendre quelles sont les options d'installation souhaitées va souvent être essentiel à la définition de la portée de l'analyse des critères de solutions durables qui sera effectuée par la suite.

B. Préférences et projets pour l'avenir

Thème	Indicateur	Que faut-il prendre en considération ?
Conditions nécessaires aux futures options d'installation	Population-cible qui envisagerait de revenir dans son lieu habituel de résidence, par conditions nécessaires au retour	<p>Comment utiliser ces informations ?</p> <p>L'analyse des préférences des personnes déplacées en matière d'installation future devraient idéalement être réalisées individuellement afin d'identifier les potentielles différences entre, par exemple, les personnes âgées et les jeunes ou les hommes et les femmes. Cela devrait être le cas, qu'il s'agisse de rester dans leur localisation actuelle de déplacement, de revenir dans leur lieu d'origine ou de partir s'installer ailleurs, peu importe leurs perceptions des obstacles qui entravent cette recherche ou des conditions nécessaires pour y parvenir. Appréhender les obstacles perçus et les priorités en matière de lieu d'installation à l'échelle individuelle est important même si, dans de nombreux contextes, les décisions et actions concrètes sont collectives et ont lieu à l'échelle des ménages voire même des communautés. Cela permettra de comprendre comment mieux prendre en compte les différents besoins individuels des personnes déplacées dans le soutien apporté. Si une analyse intégralement désagrégée n'est pas possible, la sélection aléatoire d'un membre individuel du ménage pour la collecte de données ou le recours à des méthodes qualitatives sont deux moyens de mettre en lumière les différences potentielles au sein des foyers.</p> <p>Les méthodes qualitatives peuvent permettre de fournir des informations complémentaires importantes sur les prises de décision des individus, des ménages et des communautés, ainsi que sur leurs priorités en matière de solutions durables au-delà des trois options d'installation. En outre, une analyse du contexte au sens large des différents lieux d'installation est essentielle pour déterminer quelles sont les options réalisables (par ex. quelle est la situation en matière de sécurité, des services adéquats sont-ils accessibles, existe-t-il une sécurité d'occupation?) et comment les soutenir au mieux. Ces informations au niveau macro doivent également être partagées avec les communautés, car elles peuvent éclairer leurs prises de décision.</p>
	Population-cible, qui envisagerait de rester dans leur lieu de résidence actuel, par condition principale nécessaire pour rester	
	Population-cible, qui envisagerait de s'installer ailleurs, par condition principale nécessaire pour cette installation	
Projets concrets d'installation future	Population-cible ayant des projets concrets concernant des lieux d'installation futurs d'ici les 12 mois à venir	<p>En quoi est-ce important pour les solutions durables ?</p> <p>Cette statistique rappelle le droit des personnes déplacées à un choix éclairé en matière de solution durable, un principe qui est au cœur du Cadre de l'IASC. Elle fournit des informations importantes aux acteurs qui soutiennent les solutions durables sur la manière dont les communautés accèdent aux informations qui les aident à prendre des décisions. Elle peut ainsi être utilisée pour comprendre dans quelle mesure les personnes déplacées ont accès à des informations sur les différentes options d'installation, quelles sont les sources de données ou canaux de communication sur lesquels elles s'appuient principalement et aider à décider de la meilleure manière de communiquer avec les communautés.</p> <p>Comment utiliser ces informations ?</p> <p>Une désagrégation suffisante de ce thème est nécessaire pour évaluer si les informations pertinentes atteignent tous les membres de la population déplacée, y compris les femmes, les personnes avec des besoins spécifiques et celles qui sont potentiellement marginalisées.</p> <p>Une analyse au niveau macro du type d'informations données aux personnes déplacées doit aussi être envisagée. Le Cadre de l'IASC précise que, a minima, les informations transmises aux personnes déplacées devraient comprendre des évaluations de la situation globale et des informations sur les procédures et conditions de retour, d'intégration locale ou de réinstallation ailleurs dans le pays.</p>
	Population-cible ayant des projets concrets de retour par raison principale	
	Population-cible ayant des projets concrets de rester dans leur localisation actuelle par raison principale	
Accès à l'information	Population-cible ayant des projets concrets de s'installer ailleurs par raison principale	
	Population-cible par source principale d'information utilisée pour planifier les déplacements à venir	

C:1. Sûreté et sécurité à long terme

Thème	Indicateurs	Que faut-il prendre en considération ?
Menaces à la sûreté et à la sécurité	Population-cible qui estime probable de subir des répercussions graves en raison de conflits armés et d'autres situations d'instabilité et de tensions sociales tombant sous le coup du droit humanitaire international, de violations des droits de l'homme et de la législation nationale	<p>En quoi est-ce important pour les solutions durables ?</p> <p>Les personnes déplacées qui ont atteint une solution durable bénéficient de sûreté et sécurité physique et celles-ci sont garanties par une protection concrète de la part des autorités nationales et locales. Cela signifie qu'elles sont protégées des menaces qui ont été à l'origine du déplacement initial ou qui pourraient causer un déplacement dans l'avenir. La protection des personnes déplacées ne doit pas être moins réelle que celle dont bénéficient les populations ou régions du pays non affectées par le déplacement.</p> <p>Pour être pleinement en mesure d'analyser et de défendre la viabilité des solutions souhaitées par les personnes déplacées, il est primordial de comprendre ce qu'elles ont traversé en ayant été confrontées à un conflit armé, à de l'instabilité sociale et à des dangers mais également d'appréhender quelle est leur perception du risque d'y être à nouveau exposées. En plus des incidents liés à la sécurité, ces deux dimensions sont essentielles à appréhender car elles vont influencer les décisions et stratégies des ménages et peuvent faire apparaître des vulnérabilités spécifiques, particulièrement par rapport aux populations déplacées.</p> <p>Des restrictions à la liberté de mouvement (par ex. les politiques de cantonnements dans des camps) peuvent également freiner la progression vers des solutions durables. Ces restrictions de mouvement peuvent parfois concerner spécifiquement les personnes déplacées, ou bien être plus étendues. Les restrictions qui visent spécifiquement les personnes déplacées vont nuire à leur liberté de choisir un lieu d'installation.</p> <p>Comment utiliser ces informations ?</p> <p>En matière de sûreté et de sécurité, la perception et les expériences des individus vont varier en fonction de leur sexe, de leur âge et d'autres caractéristiques de diversité (notamment l'ethnicité, la langue, la religion ou l'affiliation politique selon les contextes) et ce même si les personnes déplacées partagent des caractéristiques et vulnérabilités similaires. Pour ce thème, il est donc important de désagréger les indicateurs afin d'identifier les groupes qui sont les plus vulnérables au sein des populations déplacées.</p> <p>Les informations relatives à la sûreté et de la sécurité étant potentiellement sensibles, une collecte de données qualitative effectuée au niveau communautaire peut s'avérer utile en complément des données quantitatives.</p> <p>En parallèle des données collectées auprès des populations déplacées, des informations au niveau macro concernant, par exemple, la fréquence des catastrophes, l'évaluation des risques de catastrophe, l'analyse des conflits, des informations sur les taux de criminalité etc. devraient être intégrées à l'analyse en complément des incidents et perceptions rapportés.</p>
	Population-cible qui estime probable de subir des répercussions graves en raison d'aléas	
	Population-cible qui estime probable de subir des répercussions graves en raison d'aléas par type d'aléa	
	Population-cible qui se sent en sécurité lorsqu'elle circule à pied dans la zone où elle vit (de jour ou de nuit)/ indicateur de l'ODD 16.1.4	
Incidents de sûreté et de sécurité	Population-cible qui a subi des violences physiques, psychologiques ou sexuelles au cours des derniers 12 mois / Indicateur de l'ODD 16.1.3	
	Population-cible qui a subi d'autres types d'incidents et de sécurité au cours des 12 mois précédents	
	Population-cible qui a été touchée par un aléa au cours des 12 mois précédents	
Signalement des incidents de sûreté et de sécurité	Population-cible ayant subi des violences au cours des 12 derniers mois et signalé aux autorités compétentes ou à un autre dispositif de résolution des conflits officiellement reconnu/ indicateur de l'ODD 16.3.1	
	Population-cible ayant signalé un incident de victimisation par institution/dispositif auquel elle a fait appel (formel/informel/traditionnel)	
	Population-cible qui a fait l'expérience d'un incident de sûreté et de sécurité et n'a effectué aucun signalement par raison principale	
Restrictions à la liberté de mouvement	Population-cible qui subit des restrictions de sa liberté de mouvement	
	Population-cible qui subit des restrictions à sa liberté de mouvement par type/cause de restriction	

C:2. Niveau de vie suffisant

Thème	Indicateur	Que faut-il prendre en considération ?
-------	------------	--

Accès aux biens et services de base

Population-cible ayant accès aux services de base/

Indicateur de l'ODD 1.4.1

Population-cible ayant accès aux services de base en eau de potable

Population-cible n'ayant pas accès aux services de base en eau de boisson par obstacle(s) principal(aux)

Population-cible ayant accès à des installations sanitaires/d'assainissement de base, y compris à une installation pour se laver les mains avec de l'eau et du savon sur leur lieu de vie

Population-cible n'ayant pas accès aux installations sanitaires de base par raison principale

Population-cible bénéficiant des services essentiels de santé/

Indicateur de l'ODD 3.8.1

Population-cible ayant eu accès aux services de santé essentiels (y compris aux services de santé mentale) la dernière fois où elle en eu besoin au cours des derniers 12 mois

Population-cible qui n'a pas eu accès aux services de santé essentiels (y compris aux services de santé mentale) la dernière fois où elle en a eu besoin au cours des 12 derniers mois par raison principale

Naissances au sein de la population-cible encadrées par un personnel médical compétent au cours des 12 derniers mois (% de naissances totales ayant eu lieu au cours des 12 derniers mois)

Population-cible couverte par tous les vaccins prévus par leur programme national /

Indicateur de l'ODD 3.1.2

Population-cible couverte par tous les vaccins prévus par leur programme national /

Indicateur de l'ODD 3.b.1

Taux de fréquentation de l'école primaire dans la population-cible (% des enfants en âge d'aller à l'école primaire dans la population-cible)

Taux net de fréquentation de l'école secondaire dans la population-cible (% des enfants en âge d'aller à l'école secondaire dans la population-cible)

Population-cible ayant l'âge d'aller à l'école primaire mais n'y allant pas par raison principale

Population-cible en possession d'un téléphone portable /

Indicateur de l'ODD 5.b.1

En quoi est-ce important pour les solutions durables ?

Les personnes déplacées qui ont atteint une solution durable bénéficient généralement, sans discrimination, d'un niveau de vie suffisant, ce qui inclut au minimum: un abri, des soins de santé, un accès à l'alimentation, à l'eau, à un système sanitaire et à l'éducation. Suffisant signifie ici que ces biens et services sont disponibles en quantité et en qualité suffisantes et sont accessibles, adaptés (c.à.d. adaptés au genre et à l'âge et appropriés d'un point de vue culturel) et adaptables (c.à.d. capables de s'adapter aux besoins changeants des personnes déplacées).

Comment utiliser ces informations ?

La suffisance au sens large de tous les éléments mentionnés ci-dessus joue un rôle important pour les solutions durables. En revanche, la Bibliothèque d'indicateurs de solutions durables va, elle, principalement se concentrer sur l'analyse de l'égalité d'accès des personnes déplacées à ces services par rapport aux autres populations afin d'identifier les vulnérabilités et potentielles discriminations liées au déplacement. Des définitions standardisées de ce qui est entendu par le terme de «suffisance» sont également fournies pour un certain nombre d'indicateurs lorsque celles-ci existent (pour plus de détails, voir la bibliothèque d'indicateurs en ligne). Lorsque des différences d'accès sont observées entre les populations, il est important de voir si cela résulte d'une discrimination à l'encontre des personnes déplacées (voir le Module B de la Bibliothèque d'indicateurs). Les indicateurs de ce critère devraient également être analysés conjointement avec d'autres critères afin d'identifier les raisons profondes de ce différentiel (par ex. l'accès limité des personnes déplacées aux soins de santé peut résulter d'une discrimination directe comme des coûts plus élevés qui leur seraient imposés, l'absence des documents administratifs personnels requis pour accéder aux soins, ou bien au fait qu'elles ne parlent pas la langue locale, ce qui limite leur capacité à en bénéficier) et permettre de planifier des interventions plus adaptées.

En complément des données de population, une analyse large du contexte comprenant les éléments de suffisance restants (c.à.d. disponibilité en qualité et quantité, acceptabilité et adaptabilité) doit être entreprise. Pour l'analyse des solutions durables, il sera également important d'identifier qui fournit les services actuellement disponibles (c.à.d. une organisation humanitaire ou bien l'autorité compétente) afin d'évaluer dans quelle mesure ces services resteront accessibles durablement ou non.

<p>Sécurité alimentaire</p>	<p>Population-cible par prévalence d'insécurité alimentaire modérée ou sévère au cours de l'année passée, sur la base de l'Echelle de mesure de l'insécurité alimentaire vécue (FIES) / Indicateur de l' ODD 2.1.2</p> <p>Population-cible ayant fait l'expérience d'une insécurité alimentaire modérée ou sévère au cours de la dernière année, par obstacle principal pour accéder à une alimentation suffisante</p> <p>Population-cible ayant fait l'expérience d'une insécurité alimentaire modérée ou sévère au cours de la dernière année, par stratégie d'adaptation principale</p>
<p>Sécurité d'occupation et conditions de logement</p>	<p>Population-cible par type de logement actuel</p> <p>Population-cible par mode d'occupation du logement actuel</p> <p>Population-cible bénéficiant d'une sécurité concernant leurs droits d'occupation des terres et de documents légalement reconnus et qui perçoit ses droits à la terre comme sûrs / Indicateur de l'ODD 1.4.2</p> <p>Population-cible ayant été expulsée de force au cours des 12 derniers mois</p> <p>Population-cible ayant été expulsée de force au cours de la dernière année par raison principale d'expulsion</p> <p>Population-cible n'ayant pas été expulsée au cours des 12 derniers mois mais vivant dans la peur constante de l'être</p> <p>Population-cible résidant dans un espace de vie suffisant</p> <p>Population-cible résidant dans des structures durables d'habitation</p> <p>Population-cible urbaine vivant dans des quartiers de taudis, des implantation sauvages ou des logements inadéquats / Indicateur de l'ODD 11.1.1</p>

C:3. Accès aux moyens d'existence et à l'emploi

Thème	Indicateurs	Que faut-il prendre en considération ?
Emploi	Population-cible employée dans les secteurs formel et informel (taux d'emploi)	<p>En quoi est-ce important pour les solutions durables ?</p> <p>Les personnes déplacées qui ont atteint une solution durable sont en mesure de subvenir à leurs besoins socio-économiques de base sur un pied d'égalité avec la population non-déplacée. Cela implique qu'elles ont, dans l'ensemble, accès à l'emploi, mais il faudra néanmoins analyser les conditions dans lesquelles les personnes déplacées sont employées afin d'identifier de potentielles discriminations (par ex. lorsque la population déplacée est instruite et qualifiée, mais subit malgré cela un taux élevé de chômage ou sous-emploi; ou lorsque leurs niveaux de salaires et conditions d'emploi sont plus faibles et moins favorables que ceux de la population locale pour un travail équivalent).</p> <p>En complément de la situation de l'emploi, il est important de comprendre quelles sont les autres sources de revenu des ménages, par ex. les personnes déplacées accèdent-elles aux dispositifs de protection sociale (si pertinent dans le contexte), ou s'appuient-elles sur des systèmes d'assistance informels, des envois de fond ou des réseaux religieux. Il faut également évaluer si les personnes déplacées recourent à des dispositifs de survie limités et les épuisent pour assurer leur subsistance quotidienne (par ex. en s'appuyant sur l'aide humanitaire ou sur des prêts pour subvenir à leurs besoins de base).</p> <p>Ce critère est étroitement lié au critère concernant l'accès à un niveau de vie suffisant, car les personnes déplacées qui ont atteint une solution durable devraient être en mesure de subvenir à leurs besoins socio-économiques de base de manière durable, c.à.d. sans dépendre de l'aide fournie par des dispositifs et mesures mis en place temporairement pour la durée de la crise.</p>
	Population-cible employée ou indépendante exerçant une activité informelle par rapport au total de la population en activité (% du total de la population-cible en activité) / Indicateur de l'ODD 8.3.1	
	Population-cible employée et indépendante par type d'occupation	
	Population-cible qui travaillait (comme employé ou indépendant) avant le déplacement par type d'occupation	
	Population-cible employée et indépendante en sous-emploi	
	Population-cible effectuant des déplacements pendulaires ou saisonniers pour son travail	
	Population-cible âgée de 5 à 17 ans en activité (% du total des enfants de 5-17 ans) / Indicateur de l'ODD 8.7.1	
	Population-cible âgée de 15-24 ans qui ne bénéficie pas d'un enseignement, d'un emploi ou d'une formation / Indicateur de l'ODD 8.6.1	
	Population-cible indépendante ayant des employés (% du total de la population-cible indépendante)	
	Proportion de chômeurs au sein de la population active (taux de chômage) / Indicateur de l'ODD 8.5.2	
Population-cible au chômage par principaux obstacles perçus/contraintes pour trouver un emploi		
Population-cible bénéficiant de dispositifs de sécurité sociale (publics ou privés) / Indicateur de l'ODD 1.3.1		

Situation économique des ménages

Population-cible par source principale et secondaire de revenu/moyen d'existence au cours des 30 derniers jours

Population-cible par source principale et secondaire de revenu/moyen d'existence antérieurs au déplacement

Population-cible s'étant appuyée principalement sur des sources durables de revenus au cours des 30 derniers jours

Population-cible qui, au cours des 12 derniers mois, n'a pas pu faire face à ses dépenses de base

Population-cible qui, au cours des 12 derniers mois, a obtenu un prêt pour faire face à ses dépenses de base

Budget moyen de la population-cible par type de dépense et par personne

Ratio entre les dépenses alimentaires moyennes et les dépenses totales, par personne

Population-cible vivant sous le seuil de pauvreté / Indicateur des ODD 1.1.1/ 1.2.1

Population-cible des agriculteurs qui possèdent des terres agricoles ou disposent de droits garantis sur des terres agricoles / Indicateur de l'ODD 5.a.1

Population-cible des agriculteurs qui disposent de droits d'usage des terres agricoles

Population-cible possédant des moyens de production par type de moyen de production

Population-cible ayant accès à des marchés

Population-cible n'ayant pas accès à des marchés par obstacle(s) principal/aux

Population-cible où dont au moins l'un.e des membres du ménage possède d'un compte bancaire

Population-cible où aucun des membres du ménage n'a de compte bancaire par obstacles pour en détenir un

Accès aux moyens de production, aux marchés et services

Comment utiliser ces informations ?

Les données sur l'accès à l'emploi et aux moyens d'existence devraient être collectées au niveau individuel pour permettre une analyse désagrégée par sexe et par âge. Dans les contextes où les personnes déplacées se sont rendues dans un environnement extrêmement différent de leur lieu de résidence initial (par ex. une population rurale qui s'est réfugiée dans un contexte urbain), il est important de comprendre dans quelle mesure leurs qualifications et compétences sont adaptées ou non au nouveau contexte.

Ce module présente également des liens intéressants avec le module B sur les préférences en matière de solutions durables, dans la mesure où l'acquisition de compétences nouvelles lors du déplacement ou les possibilités de subsistance offertes par le lieu d'installation actuel peuvent jouer un rôle dans les priorités et choix des personnes déplacées.

L'analyse au niveau macro devrait intégrer des enjeux tels que les obstacles légaux, administratifs ou matériels à l'accès à l'emploi et aux moyens d'existence, ou procéder à une analyse du marché du travail pour approfondir la question de l'adéquation des compétences et qualifications des personnes déplacées au nouveau contexte.

C:4. Mécanismes accessibles et efficaces permettant la restitution des logements, des terres et des biens

Thème	Indicateur	Que faut-il prendre en considération ?
Propriété / location antérieures au déplacement	Population-cible ayant possédé/loué un/des logement(s), des terres et des biens avant son déplacement	<p>En quoi est-ce important pour les solutions durables ?</p> <p>Les personnes déplacées qui ont atteint une solution durable ont accès à des mécanismes efficaces permettant la restitution dans un délai convenable de leurs logements, terres et biens et ce, qu'elles retournent chez elles, choisissent de poursuivre une intégration locale ou s'installent ailleurs dans le pays. Ces normes s'appliquent non seulement à toutes les propriétés résidentielles, agricoles et commerciales, mais aussi aux contrats de location et de bail.</p> <p>Les violations des droits des personnes déplacées au logement, aux terres et biens (LTB) des personnes déplacées sont souvent à l'origine même du déplacement et constituent un obstacle majeur aux solutions durables et à la réconciliation. Indépendamment de l'option d'installation choisie, les personnes déplacées doivent avoir accès à des procédures efficaces de restitution ou de compensation des LTB (ce qui inclut les mécanismes traditionnels de règlements des litiges relatifs à la propriété) et à des lieux de résidence sûrs et sécurisés dans l'intervalle. Ces indicateurs devraient donc être analysés conjointement avec les indicateurs se rapportant aux conditions de logement et à la sécurité d'occupation (voir Module 2). Les enjeux autour des LTB sont également à mettre en lien avec les moyens d'existence, qui sont l'une des raisons pour lesquelles les personnes déplacées cherchent à récupérer leurs biens.</p> <p>Comme le processus de restitution et de compensation des LTB peut être complexe et très long, il n'est pas nécessaire que ce processus soit intégralement achevé avant que l'on puisse considérer que les personnes déplacées ont abouti à une solution durable. Cependant, il convient de souligner que les personnes pour lesquelles il est estimé qu'une solution durable a été trouvée ne perdent pas leur droit à la restitution ou à la compensation. Les droits aux LTB, comme tous les droits humains, restent acquis aux personnes autrefois déplacées.</p> <p>L'accès aux mécanismes de compensation ou de restitution des LTB est également étroitement lié aux informations dont disposent les personnes déplacées concernant les LTB de leur lieu d'origine. La connaissance ou l'ignorance de l'existence de tels mécanismes va avoir un impact sur la capacité des personnes déplacées de choisir librement et de manière éclairée leur option d'installation privilégiée.</p>
	Population-cible ayant dû abandonner leurs logements, terres et biens et réussi à accéder aux mécanismes de restitution ou de compensation (% de la population-cible ayant dû abandonner leurs LTB) si pertinent dans le contexte	
Accès aux mécanismes de restitution/compensation des logements, terres et biens (LTB)	Population-cible ayant dû abandonner leur logement, terres et propriétés et réussi à accéder aux mécanismes de restitution ou de compensation par type de mécanisme (% de la population-cible ayant dû abandonner LTB) si pertinent dans le contexte	<p>Comment utiliser ces informations ?</p> <p>Les données sur l'accès aux mécanismes de restitution/compensation devraient être collectées au niveau individuel afin de permettre une désagrégation par sexe et par âge. Cela est particulièrement pertinent en raison des difficultés que les femmes ou les enfants orphelins/non accompagnés sont susceptibles de rencontrer pour obtenir la reconnaissance de leur qualité de propriétaire ou pour accéder à la propriété. Cet aspect nécessite une attention spécifique.</p> <p>Une analyse large du contexte sur des questions telles que l'efficacité globale et l'accessibilité/la disponibilité de mécanismes appropriés, ainsi qu'une analyse du contexte législatif et politique devrait également être intégrée (par ex., l'État envisage-t-il une réforme foncière, en particulier une immatriculation foncière, une planification urbaine, une rénovation urbaine, des investissements fonciers ou une législation sur les questions de restitution).</p>
	Population-cible ayant dû abandonner leurs logements, terres et biens et dont la réclamation a abouti (y compris concernant les terres et les biens)	
	Population cible ayant un/des logement(s), des terres et des biens abandonnés et qui a obtenu leur restitution légale (y compris concernant les terres et les biens)	
	Population-cible n'ayant pas eu accès aux mécanismes de restitution ou de compensation par raison principale	

C:5. Accès aux documents personnels et à d'autres types de documents

Thème	Indicateur	Que faut-il prendre en considération ?
<p>Possession de papiers d'identité et d'autres documents personnels</p>	<p>Population-cible actuellement en possession de certificats de naissances, cartes d'identité nationales ou de tout autre document d'identification valides et pertinents dans le contexte</p> <p>Population-cible disposant d'autres documents personnels leur permettant d'accéder à leurs droits</p>	<p>En quoi est-ce important pour les solutions durables ?</p> <p>Au cours du déplacement, il arrive fréquemment que les personnes perdent les documents nécessaires à la jouissance et à l'exercice de leurs droits légaux, comme leurs passeports, documents d'identification, certificats de naissance, certificats de mariage, carte d'électrice.eur, titres de propriété, dossiers scolaires, diplômes ou certifications académiques/professionnels ou leurs cartes de sécurité sociale. Il est souvent très difficile de faire refaire ces documents; dans certains contextes, les personnes déplacées sont légalement tenues de retourner dans leurs régions d'origine pour obtenir de nouveaux documents, avec toutes les difficultés que cela est peut impliquer. Dans d'autres cas, les personnes déplacées n'ont jamais disposé de ces documents ou les documents qu'ils ont en leur possession ne sont pas reconnus par les autorités du lieu où ils se sont réfugiés, ce qui devient un problème important lors de la recherche des solutions durables. C'est pour cela qu'il est essentiel d'évaluer si les personnes déplacées ont la possibilité d'obtenir les documents requis ou leur remplacement sans discrimination, et quels sont les potentiels obstacle(s) spécifiques qu'elles rencontrent par rapport à la population non déplacée.</p>
<p>Incidences de la perte des papiers et accès à leur remplacement</p>	<p>Population-cible n'ayant aucun document d'identification personnelle par raison principale</p> <p>Population-cible qui n'a pas été en mesure de faire remplacer ses papiers personnels ou autres documents par obstacle(s) principal/aux au remplacement (% de la population-cible ayant perdu ses documents personnels ou autre à cause du déplacement)</p>	<p>Comment utiliser ces informations ?</p> <p>Comme, dans de nombreux contextes, l'accès aux papiers et documents est une condition préalable à la jouissance de nombreux droits, ce critère devrait être analysé en étroite corrélation avec les critères se rapportant à la sûreté et à la sécurité, à l'accès aux services publics, à l'accès au travail, à la participation aux affaires publiques et à l'accès à la justice (notamment concernant la restitution des logements, des terres et des biens).</p>
<p>Enregistrement</p>	<p>Population-cible enregistrée par les autorités en tant de « personne déplacée dans son propre pays » – si pertinent dans le contexte</p> <p>Enfants de moins de 5 ans dans la population-cible dont la naissance a été enregistrée par une autorité civile/ Indicateur de l'ODD 16.9.1</p>	<p>Les données concernant l'accès aux documents devraient être collectée au niveau individuel afin de permettre une analyse désagrégée par sexe, âge ou autre critère de diversité selon les besoins. Cela est important notamment parce que certaines personnes peuvent être confrontées à des difficultés spécifiques, comme par ex. les femmes et les enfants isolés et séparés de leur famille, bien qu'ils aient le droit de se voir délivrer des documents en leur nom propre.</p> <p>Il convient également d'inclure une analyse au niveau macro portant sur le cadre juridique et politique global autour de ce thème, ainsi que sur la disponibilité et l'efficacité des mécanismes et procédures permettant d'obtenir ou de remplacer des documents.</p>

C : 6. Réunification des personnes déplacées avec des membres de la famille dont elles ont été séparées pendant le déplacement, si souhaitée

Thème

Indicateur

Que faut-il prendre en considération ?

Incidence de la séparation et accès à la réunification volontaire

Population-cible qui est séparée de certains membres de sa famille

Population-cible séparée de membres de sa famille par raison(s) à l'origine de la séparation

Enfants non-accompagnés et isolés dans la population-cible

Population-cible séparée de membres de sa famille ayant accès aux services de réunification familiale

Population-cible ayant besoin des services de réunification familiale mais ne pouvant y accéder, par obstacle principal

En quoi est-ce important pour les solutions durables ?

La séparation des familles est un problème de protection considérable qui nécessite d'être analysé de manière approfondie et prudente, notamment dans le contexte des solutions durables. Les personnes déplacées ont le droit de connaître le sort de leurs proches disparus, de savoir où ils se trouvent et d'être réunies avec eux. Ne pas savoir si des membres de sa famille ont été tués ou sont emprisonnés et, si c'est le cas, quelle est leur situation actuelle, est une source d'angoisse terrible. Il incombe aux autorités de fournir des informations à ce sujet et de mettre en place des mesures de recherche et de réunification ou de collaborer avec des organisations qui le font. Une analyse des solutions durables devrait donc inclure la mesure dans laquelle les personnes déplacées sont affectées par la séparation familiale et analyser si les personnes déplacées ont un accès égal ou non aux services de réunification familiale par rapport à la population non déplacée.

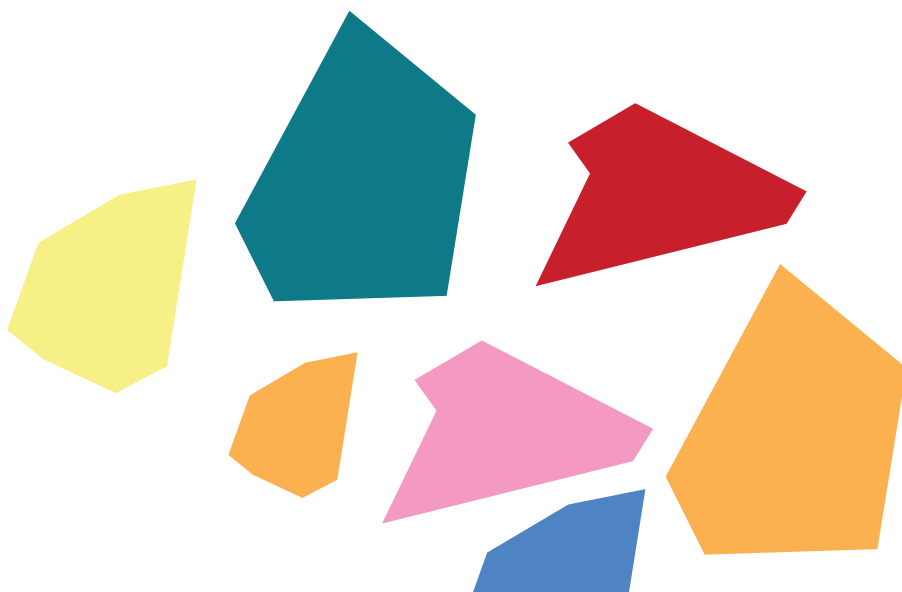
La séparation des familles peut en outre constituer une stratégie d'adaptation et, de ce fait, les raisons de la séparation devraient également être étudiées.

Comment utiliser ces informations ?

Les données sur la séparation des familles et l'accès aux mécanismes de réunification peuvent être collectées au niveau du ménage, bien que la prévalence des mineurs non-accompagnés devra être calculée au niveau individuel. Il faut garder à l'esprit que le concept de famille peut avoir des définitions différentes selon les contextes.

L'analyse des cas de séparation familiale et de l'accès aux services de réunification issue des indicateurs peut être complétée par des données en provenance du suivi de la protection et des programmes de réunification, ainsi que par des informations au niveau macro sur la disponibilité et l'efficacité des services existants.

Ce critère doit également être mis en lien avec les critères concernant la restitution des logements, terres et biens (LTB), l'accès aux moyens de subsistance et l'accès à l'emploi, étant donné que certaines personnes peuvent avoir perdu leur accès à des LTB ou à des revenus en raison de l'absence de l'un des membres de leur famille ou de celle d'un autre soutien de famille.



C : 7. Participation aux affaires publiques

Thème

Indicateur

Que faut-il prendre en considération ?

Participation aux affaires publiques

Population-cible inscrite sur les listes électorales pour les dernières élections

Population-cible habilitée à voter ayant voté lors des dernières élections locales/nationales en fonction du calendrier électoral

Population-cible qui n'a pas voté lors des dernières élections locales/nationales par raison principale

Population-cible qui pense que les prises de décision sont faites sur une base inclusive et attentive /

Indicateur des ODD 16.7.2

Population qui a participé activement à des associations communautaires, sociales et politiques au cours des 12 derniers mois

Participation aux initiatives de réconciliation et de renforcement de la confiance

Population participant à des initiatives de réconciliation et de renforcement de la confiance ou à des processus de paix formels au cours des 12 derniers mois, si pertinent pour le contexte

En quoi est-ce important pour les solutions durables ?

Les personnes déplacées qui ont atteint une solution durable peuvent exercer leur droit à participer aux affaires publiques à tous les niveaux et sur la même base que la population non-déplacée sans subir de discrimination en raison de leur déplacement. Cela implique, en premier lieu, le droit de vote et d'éligibilité mais également le droit à la liberté d'association, celui de participer à égalité aux affaires communautaires, ainsi que le droit de travailler dans tous les secteurs du service public.

Le degré de participation aux affaires publiques des personnes déplacées par rapport à la population non-déplacée révèle aussi le degré (perçu ou réel) d'intégration et de cohésion sociale au sein de ces groupes et entre eux, et la potentielle marginalisation des personnes déplacées. Il s'agit d'un aspect essentiel à considérer lors de l'analyse de la viabilité des différentes options de solutions durables.

La participation aux processus de prises de décision pertinents est considérée comme un droit par le Cadre de l'IASC, mais aussi comme un outil fondamental de l'identification, de la conception, de la planification et de la mise en œuvre de mesures à mêmes de garantir efficacement l'exécution d'autres droits. C'est pour cela qu'une attention spécifique est portée, conformément au Cadre, à la participation aux initiatives de réconciliation et de renforcement de la confiance, ainsi qu'au processus de paix formels. Les droits, besoins et intérêts légitimes des personnes déplacées doivent être pris en compte dans ces processus. En parallèle, permettre l'accès des personnes déplacées à des solutions durables constitue un élément central de la construction d'une paix pérenne.

Comment utiliser ces informations ?

La participation aux affaires publiques a un lien direct avec la possibilité d'avoir accès aux administratifs et personnels nécessaires, mais également avec les questions de cohésion sociale et d'intégration, notamment lorsque la participation est analysée à un niveau plus local/communautaire. D'autres éléments de cohésion sociale, tels que les liens qui existent entre les communautés et leurs attitudes les unes vis-à-vis des autres, ainsi que leur confiance dans les institutions et les autorités, vont nécessiter une collecte de données qualitatives.

Les données sur la participation aux affaires publiques devraient être collectées au niveau individuel afin de permettre une analyse désagrégée par sexe, âge et autres critères de diversité en fonction des besoins. Cela permettra d'analyser le degré de participation des femmes, des enfants (en fonction de leur âge et de leur maturité) et celui des personnes ayant des besoins particuliers ou qui sont potentiellement marginalisées, par exemple.

Les informations au niveau macro concernant les lois et les règles qui encadrent la participation à la vie politique et au vote, à la gouvernance communautaire locale et aux structures sociales, et à l'existence de mécanismes de consolidation de la paix et de réconciliation devraient également être prises en compte pour l'analyse.

C:8. Accès à des voies de recours efficaces et à la justice

Thème

Indicateur

Que faut-il prendre en considération ?

Recours à mécanismes de voie de recours efficaces, dont l'accès à la justice, aux réparations et des informations sur les causes de ces violations

Population-cible ayant connaissance des mécanismes spécifiques d'accès aux voies de recours, (% de la population-cible ayant eu besoin des mécanismes), en fonction du contexte

Population-cible ayant accédé à des mécanismes spécifiques permettant des voies de recours (% de la population-cible ayant eu besoin de ces mécanismes), en fonction du contexte

Population-cible satisfaite de l'issue des mécanismes de recours (% de la population-cible qui a accédé aux mécanismes de recours)

En quoi est-ce important pour les solutions durables ?

Les personnes qui ont été victimes de violations du droit international des droits de l'homme (DIDH /IHL) ou du droit humanitaire international (DIH/IHL) que celles-ci aient été à l'origine du déplacement ou se soient produites au cours de celui-ci, doivent avoir un accès intégral et non-discriminatoire à des voies de recours efficaces et à la justice et notamment, le cas échéant, aux mécanismes de justice de transition existants, aux réparations et aux informations sur les causes des violations. Parvenir à garantir des voies de recours efficaces pour les violations des DIDH et du DIH est susceptible d'avoir un impact majeur sur les perspectives de solutions durables pour les personnes déplacées. Échouer à les mettre en place peut accroître les risques de nouveaux déplacements, entraver les processus de réconciliation ou engendrer un sentiment persistant d'injustice et de discrimination parmi les personnes déplacées et, au bout du compte, compromettre la mise en place de solutions durables. Ainsi, garantir la justice pour les personnes déplacées est une composante essentielle à la paix et à la stabilité sur le long terme.

Le point focal de l'analyse devrait donc porter sur l'égalité d'accès des personnes déplacées aux mécanismes et procédures à disposition de la population globale, ainsi qu'aux mécanismes et procédures conçus spécifiquement pour offrir une réparation aux violations qui les touchent en propre. Il est également important de comprendre comment l'accès (ou l'absence d'accès) à ces mécanismes influencent le choix d'une solution durable.

Comment utiliser ces informations ?

Ce critère est étroitement lié aux mécanismes de restitution des logements, des terres et des biens (qui constituent une catégorie spécifique des violations des DIDH et DIH) ainsi qu'à la sûreté et à la sécurité, particulièrement ce qui concerne le signalement des incidents de sûreté et de sécurité aux autorités compétentes, et devrait être analysé conjointement à ces critères.

Compte tenu du caractère sensible de certaines violations, la qualité et la confidentialité des données doivent faire l'objet de toute l'attention nécessaire. L'applicabilité et la pertinence des indicateurs dépendent également en grande partie du contexte et du moment où les données sont collectées.

Les informations collectées sur la population des personnes déplacées devraient être complétées au niveau macro par des informations concernant les types de mécanismes (par ex. en prenant en compte les mécanismes formels, informels ou traditionnels), leur disponibilité et leur efficacité à obtenir justice et réparation.

Ce guide et la Bibliothèque des indicateurs sont l'aboutissement d'un long effort renouvelé pour mener à bien le projet *Informing responses to support durable solutions for IDPs* (*Éclairer les réponses en soutien de solutions durables pour les PDI*). Ce projet a mis à contribution de nombreux acteurs gouvernementaux, humanitaires et du développement à l'œuvre dans différents pays et à l'échelle internationale.

Les résultats auxquels le projet a permis d'aboutir démontrent les grands progrès qui ont été accomplis concernant l'opérationnalisation du concept des solutions durables, tel qu'il est défini par le Cadre de l'IASC, et son utilisation dans le cadre d'une analyse orientée vers des actions concrètes. L'utilisation de ces outils lors de différents contextes permettra de perfectionner la mise en pratique des analyses de solutions durables et de les inscrire cette analyse dans une trajectoire qui sera amenée à évoluer en fonction des apprentissages et de l'expérience accumulés. Le portail internet de l'analyse des solutions durables continuera donc à compiler les différents enseignements tirés et à les intégrer aux outils et méthodes associés à la Bibliothèque d'indicateurs.

Les utilisatrices et utilisateurs de ce guide sont invité.e.s à nous faire part de leurs remarques en écrivant à : info@jips.org.

